

Faute d'emploi, le recyclage

La formation offerte n'est plus gage de travail dans le contexte de récession et de réorganisation industrielle

Jean-Marc Salvet

Collaboration spéciale

DEPUIS JUIN dernier, plusieurs des 1109 ex-employés de Pascal se sont inscrits à des cours de formation en informatique ou en bureautique. Deux domaines d'activité officiellement considérés en pénurie de main-d'œuvre.

Bien encadrés par le comité de reclassement créé à la suite de la faillite des quincailleries Pascal, les employés n'ont pas lésiné depuis sur la recherche d'emploi. Mais voilà, la récession qui perdure les frappe de plein fouet. « Nous ne devons leurrer personne », déclare la présidente du comité de reclassement, Lauraine Chasle, de Chasle et Larue, une entreprise spécialisée dans le développement des ressources humaines. « Le contexte économique étant ce qu'il est, il est fort probable qu'une majorité des anciens de Pascal, même recyclés, ne puissent pas se retrouver un emploi de sitôt ».

Sans qualifications particulières, plusieurs anciens cadres du quincaillier ont également suivi une formation en informatique (Lotus et compagnie) dans l'espoir de se reclasser. Aujourd'hui, en dépit du recyclage dont ils ont bénéficié, ils s'inquiètent de l'avenir. Dans quelques jours, un spécialiste en réaffectation des personnels de direction s'adressera à une cinquantaine d'entre eux. Il leur indiquera les meilleures pistes à sui-

« On sait où les emplois étaient il y a six mois, mais on ne peut pas savoir avec certitude où ils seront dans quatre ans ».

vre et dressera un portrait sans complaisance de la situation de l'emploi.

À la Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre de la région de Montréal, on rappelle qu'il ne peut exister de garanties d'emploi pour les travailleurs qui investissent temps et énergie dans des filières de recyclage. Pas plus qu'il n'en existe d'ailleurs pour les personnes poursuivant des études universitaires. Les formations disponibles aux sans-emplois tiennent compte des priorités reconnues sur le marché du travail. « Mais on n'est jamais à l'abri d'accidents de parcours. Il y a plusieurs mois par exemple, nous tablions sur des besoins en pétrochimie ». Les déboires de Kemtec sont entre-temps venus modifier le tableau. Un tableau que les difficultés de Pétromont et de Pétro-Canada pourraient encore assombrir davantage.

Personne, ni à Emploi et Immigration Canada, ni au ministère de la Main-d'œuvre, n'est en mesure d'évaluer précisément les chances qu'a un ex-travailleur en formation de réintégrer le marché du travail. On ne sait pas combien d'entre eux décrocheront effectivement un emploi



PHOTO JACQUES NADÉAU

en bout de ligne. On s'entend toutefois pour affirmer que les formations augmentent leur employabilité et donc, leurs chances de réinsertion. « Quand la reprise sera là, ils seront prêts ». En attendant...

Normand Guimond de la FTQ croit que pour être efficaces, les programmes de formation professionnelle, par ailleurs absolument nécessaires, doivent s'accompagner au plan national de politiques claires de création d'emplois. À cet égard, il espère que Québec saura « faire la jonction entre le régional et le sectoriel », entre la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre du ministre André Bourbeau, les projets de décentralisation du ministre Yvon Picotte et les grappes industrielles de Gerald Tremblay. « Car le problème majeur, dit-il, c'est qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde ».

Michel Rozon, qui a complété en octobre dernier une formation d'électricien en construction au Pavillon professionnel de Lachine (1350

heures de formation réparties sur 52 semaines), n'est guère enthousiaste. Avant de quitter l'école, explique-t-il, on lui a signifié qu'il aurait de la difficulté à se trouver de l'emploi « parce que dans la construction, le métier d'électricien est maintenant saturé ».

De son côté, Stéphane Dubé, opérateur de machines chez Air Liquide, vient de terminer son cours de soudure générale. Même si le métier est réputé en pénurie, il n'est pas assuré de trouver un emploi. « Avec la récession, souligne-t-il, on est très nombreux à chercher dans ce domaine ». Plusieurs de ses compagnons de travail, mis à pied comme lui le 9 novembre 1990, ont suivi la même formation.

Une illusion ?

Début décembre, dans le bilan qu'elle traçait de la gestion économique fédérale, l'Association des manufacturiers du Québec questionnait sévèrement certaines forma-

tions offertes au titre de recyclage :

« Quelle est la logique de favoriser l'inscription de personnes à des cours dont le contenu ne sera pas de nature à favoriser leur réinsertion dans le marché du travail ? Est-il honnête, demandait-elle encore, de laisser ces personnes entretenir pendant toute la durée de leurs prestations l'illusion qu'elles pourront se retrouver du travail avec les formations qu'elles acquièrent ? »

Plusieurs cas « de gaspillage » ont été rapportés à l'Association des manufacturiers parmi lesquels des cours de développement de l'entrepreneuriat pour chômeurs. L'an dernier, rapporte aussi Gaston Charland, directeur des relations industrielles et des ressources humaines de l'Association, trois groupes de 15 travailleurs se sont inscrits, par le biais du programme d'achat direct, à des formations d'électromécaniciens dans la région de Tracy. Deux autres groupes viennent de débiter leur formation.

« On s'aperçoit aujourd'hui que le

marché n'est pas en mesure d'absorber ces finissants. L'idée de former des électromécaniciens n'est pas mauvaise en soi. Mais il aurait peut-être fallu au préalable vendre le concept — une combinaison de deux métiers (électricien et mécanicien) aux entreprises ».

On a même déjà vu, relate de son côté Lyne Chrétien, d'Action-chômage Longueuil, s'ouvrir un cours de scaphandrier pour 15 personnes alors que deux postes seulement étaient disponibles. Sur la liste officielle des métiers en pénurie d'emploi et Immigration Canada, figure d'ailleurs celui de chanteur d'opéra !

Récession et réorganisation industrielle brouillent les cartes. « On sait où les emplois étaient il y a six mois, mais on ne peut pas savoir avec certitude où ils seront dans quatre ans », affirme François Bélanger de la firme Socosis et président de comités de reclassement.

Ce qui fait dire à Johane Deschamps du service d'éducation de la

FTQ qu'il y a des limites à envoyer les gens dans des secteurs estimés en pénurie sous ce seul prétexte. Il faut également tenir compte des choix qui leurs sont propres. « Le plus grand problème, on n'en sort pas, c'est le manque d'emploi », insiste-t-elle.

Marcel Bellemare, 40 ans, travaillait à l'abattoir Tyson d'Iberville. Le 28 juin dernier, en même temps que la centaine de ses compagnons, il apprend « que c'est fini ». Depuis, il se rend cinq jours par semaine à l'école des métiers de St-Jean suivre des cours de techniques d'usinage censés lui permettre de devenir machiniste. Se considérant peu doué pour ces techniques, il se demande aujourd'hui s'il pourra un jour exercer le nouveau métier auquel on le destine. Démotivé, il se sent un peu floué.

Les comités de reclassement

Devant une perte d'emploi, tous les travailleurs ne sont pas égaux. Certains bénéficient des services d'un comité de reclassement, d'autres pas. En vertu de la Loi, l'employeur qui prévoit un licenciement collectif d'au moins 10 personnes doit faire parvenir un avis au ministre responsable. Un comité de reclassement pourra alors être formé et élaborer un plan d'action pour aider au reclassement des personnes licenciées.

Nombreux sont cependant les travailleurs qui échappent aux comités — et souvent à la formation tout court. « Ce qui est encore plus dramatique », échappent à ces comités, les licenciés « solitaires » mais aussi les victimes de certains licenciements collectifs. Toutes les entreprises n'envoient pas le fameux avis au ministre...

« Un comité de reclassement offre plus de chances qu'une démarche individuelle au centre d'emploi », déclare M. Bélanger qui s'interroge par ailleurs sur la qualité des formations dispensées par les établissements scolaires. « Au centre d'emploi, on appose son nom au bas de la liste et on peut attendre des mois. Un comité de reclassement étudie rapidement les caractéristiques et les besoins des nouveaux chômeurs et voit quels sont les meilleurs investissements qui peuvent être consentis en terme de temps, d'énergie et d'aide à allouer ».

Un comité de reclassement a ainsi déjà pu déterminer que plusieurs des 60 travailleurs des Produits d'emballages Ball, qui ont perdu leur emploi en novembre, devront compléter le secondaire 5 qui leur fait actuellement défaut afin de parfaire leurs habiletés de base. « Mais il faut l'avouer, même s'ils n'ont que 40 ans, leur réinsertion dans un nouveau métier sera quelque chose de difficile ».

Par la solidarité qu'il suscite chez les licenciés, un comité de reclassement a tout de même — triste récompense — le mérite d'atténuer le choc d'une mise à pied. « Sans le comité, croit Lise Larue, de Chasle et Larue, 80 % des anciens de chez Pascal seraient actuellement en dépression profonde ».

Petro-Canada : ni mieux ni pire que les autres pétrolières canadiennes



Catherine Leconte

PETRO-CANADA ne se porte ni mieux ni moins bien que les autres compagnies pétrolières canadiennes, estiment les analystes : toutes vont mal, mais pas au point que la mise en vente du tiers de ses stations-service, annoncée jeudi par PetroCan, puisse être qualifiée de vente de feu.

Mais dans ce contexte difficile, et alors que Lasmo, le nouvel actionnaire d'Ultramar, avait déjà annoncé en décembre dernier son in-

tention de vendre d'ici un an tous les actifs d'Ultramar Canada, qui pourrait bien acheter les actifs québécois dont PetroCan veut se défaire ?

Pas grand monde, pour ce qui est des stations-service seules. Imperial Oil, qui a 4300 stations au Canada, doit annoncer elle aussi un plan de rationalisation le mois prochain et on s'attend à ce qu'elle aussi veuille réduire ce nombre d'un tiers. Shell Canada, qui en a 2900, en avait déjà vendu l'an dernier (à Ultramar). Pour les neuf premiers mois de 1991, Voir page B-7 : Petro-Canada

Standard and Poor's met l'Ontario sous surveillance

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Les agences d'évaluation de crédit au Canada et aux États-Unis surveillent étroitement les finances publiques de l'Ontario à la suite du discours du premier ministre Bob Rae cette semaine.

La firme Standard and Poor's de New York vient d'annoncer qu'elle mettrait l'Ontario sur une liste de surveillance — ce qu'on appelle dans le jargon le *creditwatch* — parce qu'elle craint que la province ne puisse pas maintenir le déficit à 8,9 milliards \$ en 1992 tel que prévu lors du dépôt du budget en 1991.

La Canadian Bonds Ratings Services (CBRS) pour sa part indique clairement que si le déficit ontarien grimpe à près des 15 milliards \$, elle devra baisser la cote de crédit du gouvernement de l'Ontario.

Mardi, le premier ministre ontarien Bob Rae a annoncé à la population que si les dépenses et les revenus se maintenaient au niveau actuel, le déficit pour l'année 1992 pourrait grimper à 14,3 milliards \$.

L'ampleur d'un déficit est un de ces facteurs qui affectent la cote de crédit d'une province, tout comme peut l'être l'incertitude politique.

La cote de crédit est importante car elle influence le taux auquel la province va pouvoir emprunter sur le marché des obligations.

L'an dernier, par exemple, la CBRS avait baissé la cote de l'Ontario de AAA à AA plus lors du dépôt du budget, où il fut annoncé que le déficit ontarien atteindrait, pour l'année 1991, les 9,7 milliards \$. Le geste de la CBRS avait été suivi par la majorité des autres firmes.

Selon certains calculs, cette baisse a forcé l'Ontario à payer un quart de point de plus pour ses emprunts, ce qui a représenté une hausse de 25 millions \$ en intérêts.

Le Québec aussi a été mis sur le *creditwatch* à la CBRS, en mars 1991, à cause du dépôt du rapport Allaire du Parti libéral (qui réclame le rapatriement de 22 pouvoirs).

Les analystes avaient conclu que le Québec et le Canada avaient des positions constitutionnelles irréconciliables, rappelle Steven Dafoe de l'agence.

Mais toutes les agences d'évaluation de crédit ne réagissent pas de la même façon. Chez Moody's à New York, l'analyste William Streeter a indiqué que même si l'on surveillait attentivement l'Ontario et le Québec — pour des raisons différentes, l'une étant le déficit, l'autre l'incertitude politique — les cotes de crédit n'ont pas bougé.

Celle du Québec n'a pas bougé depuis 1986 — elle est à AA3 — grâce à la lutte contre le déficit, à la croissance économique des années 1985-90 et la diversification de l'économie québécoise.

LES REER FONDS DES JARDINS

CERTAINS REER SONT PLUS SOUPLES QUE D'AUTRES!

- Fonds Hypothèques
- Fonds Équilibré
- Fonds Actions
- Fonds Obligations
- Fonds Marché monétaire
- Fonds Environnement

Sans frais d'acquisition ni de virement.

Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • LaSalle 366-1175 • Laval : Complexe Daniel-Johnson 686-8840 • Val des Arbres 688-5223 • Longueuil 679-2810 • Montréal : Complexe Desjardins 286-3225 • Peel/Sainte-Catherine 499-8440 • Pointe-Claire 630-3717

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus là où l'autorité compétente a accordé son visa.

Fiducie Desjardins
POUR GERER L'AVENIR

ECONOMIE

La Russie adopte un budget d'austérité

MOSCOU (Reuter) — Le gouvernement russe est parvenu hier à faire adopter par le Parlement un budget d'austérité pour le premier trimestre, après avoir brandi devant les députés le spectre d'une catastrophe financière.

« Je n'essaie pas de vous effrayer, je me contente de vous informer des réalités de la vie », a déclaré aux parlementaires Egor Gaidar, vice-premier ministre et principal conseiller politique de Boris Eltsine.

Egor Gaidar a rappelé que la Russie dépendait en partie de l'étranger pour ses approvisionnements en céréales et qu'elle ne pouvait assumer cette charge sans l'aide financière de ses créanciers et du Fonds monétaire international (FMI).

Il a expliqué que l'aide étrangère était conditionnée à la mise en route de réformes économiques radicales, comme la libération des prix et la diminution du déficit budgétaire, qui a atteint en 1991 108,4 milliards de roubles (environ 1 milliard \$ US au taux de la Banque de Russie).

Le déficit est dû principalement à l'augmentation des salaires et des aides, en période de forte poussée inflationniste.

Le texte adopté par les députés prévoit par ailleurs que le parlement cède au gouvernement la responsabilité du budget.

Dans son budget, le gouvernement prévoit un taux d'inflation de 400 % pour le premier trimestre. Les prix ont augmenté d'environ 100 %, l'an

dernier, estiment les économistes.

En matière de dépenses, les coupes claires concernent surtout la Défense, dont le poste budgétaire ne représente plus que 450 millions \$ US, soit 4,5 % du produit national brut (PNB).

Le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, très critique jusqu'à présent sur la politique économique du gouvernement, a cette fois fait preuve de bonne volonté.

« Nous avons montré la grande confiance que nous plaçons dans le gouvernement et le président », a-t-il dit après le vote.

Certains députés ont jugé souhaitable que le gouvernement augmente les ressources allouées à l'agriculture et à la protection des plus

démunis.

Egor Gaidar a répondu que les autorités essaieraient de tenir compte des critiques, mais a souligné que cela leur était pratiquement impossible, étant donné que « nous avons perdu, depuis quelque temps déjà, notre souveraineté économique ».

Il a dressé un tableau très sombre de la situation alimentaire du pays, en déclarant que les réserves de l'Etat en céréales pour janvier — 4,6 millions de tonnes — représentaient à peine un mois d'approvisionnement en pain et en fourrage.

« La distribution régulière de pain à travers le pays dépend des 120 000 ou 130 000 tonnes de grain déchargées chaque jour dans nos ports », a-t-il dit.

La CEI se réjouit des promesses d'aide

MOSCOU (Reuter) — La nouvelle Communauté des États indépendants se félicite des nouvelles promesses d'aide occidentale mais craint que son efficacité ne soit sacrifiée à sa publicité.

Les États-Unis ont annoncé jeudi, à l'issue d'une conférence internationale de deux jours consacrée à l'aide à la CEI, qu'ils achemineraient par avion pour 61 millions \$ US de vivres et de médicaments destinés à la Russie et à d'autres États de l'ex-URSS.

Les participants à la conférence de Washington ont en outre promis une aide humanitaire et des prêts pour un total de plus de deux mil-

liards \$ US.

Mais la Russie souligne la nécessité d'acheminer le plus possible l'aide par voie ferroviaire ou routière, tandis que l'Ukraine, grenier à blé de l'ex-URSS, laisse entendre que les vivres ne constituent pas sa priorité.

« Bien sûr, nous avons besoin d'une aide urgente, et nous sommes évidemment très reconnaissants, mais le principal est d'entamer le processus immédiatement et d'utiliser autant que possible d'autres moyens de transport (que l'avion) », a déclaré Alexandre Jitnikov, directeur adjoint de la commission russe de coordination de l'aide humanitaire.

« Nous sommes très reconnaissants pour l'aide américaine. Mais notre principal besoin porte sur la technologie et l'expérience américaines », a dit pour sa part à Reuter Vladimir Tchornî, chef du département de l'information du ministère ukrainien des Affaires étrangères.

Alexandre Jitnikov a estimé que le pont aérien, qui doit débiter le 10 février, apporterait probablement moins de 10 000 tonnes d'aide à chacune des 31 régions de Russie frappées de pénurie grave.

Il y a quelques jours, il avait affirmé de manière encore plus catégorique que l'aide requise ne pouvait être acheminée que par la route ou le rail.

« Nous avons besoin d'aide en grande quantité. Nous n'avons pas besoin d'une centaine de colis envoyés par avion et accompagnés de 60 personnes. Ceux qui donnent feraient mieux de nous verser l'argent qu'ils dépensent en kérosène pour les avions et de nous laisser acheter des vivres sur le marché mondial », avait-il dit.

Cette polémique sur les acheminements par avion se double d'une certaine inquiétude, notamment de la part de la France, sur le rôle que l'OTAN est appelée à jouer.

Le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Werner s'est réjoui, à l'issue de la conférence de Washington, qu'il soit fait appel à l'infrastructure, de son organisation. « Rien ne peut mieux symboliser la fin de la guerre froide », a-t-il déclaré.

Certains pays craignent cependant que l'OTAN ne se cherche un nouveau rôle, maintenant qu'elle n'a plus d'ennemi en face d'elle, aux dépens des efforts déployés par la CEE pour renforcer le rôle de l'Union de l'Europe occidentale.

Le commissaire européen aux relations extérieures, Frans Andriessen, a souligné jeudi, lors d'une conférence de presse, que les neuf pays de l'UEO ne disposaient pas de réseau logistique et qu'il n'y avait dès lors aucun risque de conflit entre les deux structures.

Manfred Werner a assuré de son côté que l'OTAN n'apporterait son aide que dans les tâches qu'aucune institution ou aucun pays ne pourrait assurer mieux qu'elle, et qu'elle travaillerait en étroite coopération avec les pays apportant leur aide aussi bien qu'avec ceux qui la reçoivent.

On soulignait hier dans l'entourage du quai d'Orsay que chaque pays restait responsable de son aide mais pourrait réclamer l'aide de l'OTAN en cas de besoin. On estimait par ailleurs que la distribution sur place de l'aide humanitaire posait davantage problème que son acheminement.

Une coordination légère sera assurée par l'Allemagne, qui assure la présidence tournante du G7. Dans quelques jours, de hauts fonctionnaires se réuniront à Minsk pour informer les responsables de la CEI de l'acheminement de l'aide d'urgence, dit-on de même source.

La Russie a également demandé plusieurs milliards de dollars pour stabiliser le rouble et préparer sa convertibilité. Elle a aussi besoin d'aide pour surmonter le déficit de sa balance des paiements et sortir du marasme économique.

Mais la conférence de Washington, qui regroupait une cinquantaine de pays, s'est davantage penchée sur les questions humanitaires que sur les autres dossiers.

Une nouvelle conférence parrainée par la CEE doit se tenir en mai à Lisbonne et le Japon a proposé d'accueillir une troisième rencontre.

Des privatisations à rabais en Pologne

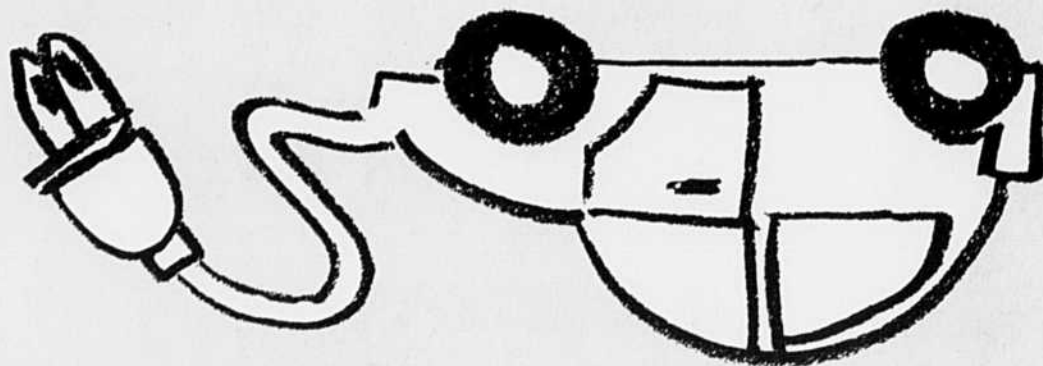
VARSOVIE (AFP) — La privatisation des entreprises d'État n'a rapporté en 1991 au Trésor public polonais que 2500 milliards de zlotys (230 millions \$ US), au lieu de 15 000 milliards de zlotys (1,4 milliard \$ US) escomptés, selon les données du ministère de la Privatisation publiées vendredi.

Parmi les grandes entreprises d'État, seules 6 ont été privatisées par vente d'actions au grand public, et non pas une vingtaine, comme prévu au début de l'année dernière, alors que 18 ont été vendues à des investisseurs. Au total, l'administration polonaise a autorisé en 1991 la privatisation de 916 entreprises d'État.

Ces résultats financiers « décevants », selon M. Julian Pankow, un haut fonctionnaire chargé de la privatisation, sont attribuables notamment à la pénurie de capitaux, tant polonais qu'étrangers, à la dégradation de la situation financière des entreprises d'État, et à la « détérioration du climat social ».

QUESTION DE 120 MINUTES

Qu'est-ce qui fait tic tac à 5 heures et fait faire vroom vroom à 7 heures?



RÉPONSE : utilisez une minuterie pour réduire à 2 heures par jour le fonctionnement du chauffe-moteur de votre voiture au lieu de la laisser branchée durant 7 heures, et économisez jusqu'à 80 % d'électricité. Pensez-y une minute : si chacun le faisait, cela représenterait une économie d'énergie collective suffisante pour chauffer 10 000 foyers, tout l'hiver. Pour plus de renseignements, composez ÉNERGIE à Montréal, ou 1 800 ÉNERGIE partout ailleurs au Québec. C'est aussi en nous efforçant de donner réponse à vos questions que nous vous donnons le meilleur de nous-mêmes.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

ECONOMIE

La Banque Laurentienne accorde à Malenfant une option de rachat de l'hôtel Fort Garry

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LA BANQUE Laurentienne a accordé à l'homme d'affaires Raymond Malenfant une option de rachat de son ancienne propriété, l'hôtel Fort Garry de Winnipeg.

L'option est valable jusqu'à la fin du mois de février.

C'est ce qu'a révélé hier le président et chef de la direction de la Banque Laurentienne, Dominic D'Alessandro, lors d'une rencontre de presse précédant l'assemblée annuelle des actionnaires de l'institution financière qui se tenait à Montréal.

On se rappellera que la Banque Laurentienne avait mis la main sur six établissements du groupe Malenfant, dont l'hôtel Fort Garry, pour lesquels elle détient des créances hypothécaires. M. Malenfant a échappé à la faillite la semaine dernière lorsque ses créanciers ont accepté la proposition qu'il leur faisait pour rembourser en partie ses dettes.

Il avait alors évoqué la possibilité de remettre la main sur l'hôtel Fort Garry, un établissement auquel il est très attaché.

Hier, M. D'Alessandro a refusé d'indiquer quel a été le prix convenu avec M. Malenfant pour la reprise éventuelle de l'hôtel de Winnipeg, qui abrite un casino. On sait cependant que la créance hypothécaire due à la Banque pour ce seul établissement

frôle les 10 millions \$. S'il veut racheter l'hôtel, M. Malenfant devra se trouver un bailleur de fonds.

Au total, c'est tout près de 20 millions \$ que Raymond Malenfant devait à la Banque Laurentienne.

M. D'Alessandro a indiqué que l'option d'achat accordée n'était valable que pour l'hôtel de Winnipeg et ne s'appliquait pas aux cinq autres établissements dont elle a pris possession. « Si M. Malenfant veut racheter les autres aussi, il lui est toujours possible de faire une offre », précise le banquier.

Les autres propriétés reprises par la Banque sont un hôtel à Pompano, en Floride, la Place Jacques-Gagnon, à Alma, le Manoir des Sables, à Orford, ainsi que deux immeubles commerciaux situés à Rimouski.

La Banque Laurentienne est à la recherche d'acheteurs pour ces différents propriétés. La loi l'oblige d'ailleurs à s'en départir à l'intérieur d'un délai de deux ans. « Nous sommes des banquiers, a rappelé le président. Pas des gestionnaires d'hôtels. »

Par ailleurs, au cours de la dernière année, la Banque Laurentienne a connu une forte croissance de son réseau, grâce à d'importantes acquisitions. En fait, le nombre des succursales est passé de 140 à 217 tandis que la clientèle s'accroissait de 525 000 à 800 000 personnes.

La Banque Laurentienne a d'abord acquis en mai la firme Standard Trust, essentiellement concentrée

dans le sud de l'Ontario. Ce faisant, elle prenait pied plus fermement dans la province voisine, en mettant la main sur un réseau de 26 succursales.

Puis, cet automne, la Banque Laurentienne a acquis la Financière Prêts-Epargne, une filiale du Groupe Coopérants alors en difficulté financière. Cette fois, la banque ajoutait 47 succursales principalement situées en région, là où l'institution financière manquait d'assises.

Enfin, plus récemment, elle est parvenue à une entente, avec le Groupe Coopérants encore, pour acheter la fiducie Guardian et la compagnie de prêts Guardcor. L'achat devrait être conclu à la fin février, précisait M. D'Alessandro.

Avec ces acquisitions et la croissance interne, les actifs combinés de la Banque Laurentienne devraient atteindre près de 10 milliards \$ au terme de l'exercice actuel, soit deux fois plus qu'il y a trois ans, a fait remarquer le président.

L'an dernier, la Banque Laurentienne a encaissé un bénéfice net de 34,2 millions \$, soit un peu moins que les 35,2 millions \$ de l'exercice précédent.

Pour l'année en cours, a dit M. D'Alessandro, la Banque Laurentienne souhaite voir son revenu par action s'accroître de 20 % pour atteindre 2,40 \$. L'année dernière, le bénéfice par action avait été de 2,05 \$.

chronique / REER

Le REER à la rescousse des régimes publics de retraite

Gérard Bérubé

Collaboration spéciale

LE RÉGIME enregistré d'épargne-retraite (REER) est devenu, et deviendra, au fil des ans, le seul et véritable incitatif fiscal en prévision de la retraite. Avec la disparition, à toutes fins utiles, des abris fiscaux et l'assèchement à prévoir des régimes publics de retraite, le REER est appelé à la rescousse dans le processus de privatisation graduelle de la retraite des besoins financiers des retraités.

Le processus est irréversible. Les caisses publiques de retraite se vident et les sources d'approvisionnement se tarissent. Dans 20 ou 25 ans, les régimes publics ne pourront plus subvenir aux besoins d'une population vieillissante. À la Régie des rentes du Québec, on vit en mode de décaissement depuis 1986. Les cotisations annuelles ne suffisent plus et l'on doit puiser à même les revenus de placement pour combler les besoins des bénéficiaires. Quant au Régime de pension du Canada, il est présentement en proie à un déficit actuariel évalué à 150 milliards \$. Rien de moins !

Au tournant du siècle, la strate des 50-64 ans accueillera 14 % des Canadiens. En l'an 2000, plus de la moitié des Canadiens auront 37 ans ou plus, soit la moyenne la plus élevée de l'histoire. Le troisième âge regroupera, pour sa part, 18 % de la population, contre 10 % aujourd'hui. Si l'on compte actuellement au pays un retraité pour sept travailleurs, cette proportion tombera à un pour deux vers l'an 2030. Les régimes publics ne pourront tout simplement plus répondre à la demande.

Avec sa réforme des pensions amorcée en 1989, le gouvernement fédéral y a mis le paquet afin d'inciter les particuliers à pourvoir eux-mêmes à leurs propres besoins financiers à la retraite. L'augmentation des plafonds de contribution vient s'ajouter au cumul des cotisations permises non utilisées pour faire du REER un régime plus souple et plus permissif.

Si, en 1990, le maximum des contributions se situait au niveau de 7500 \$ ou 20 % du revenu gagné, ce plafond passe cette année au niveau de 11 500 \$ ou 18 % du revenu gagné de l'année précédente. La contribution maximale permise sera haussée à 12 500 \$ en 1992, à 13 500 \$ en 1993, à 14 500 \$ en 1994 et à 15 500 \$ en 1995. Par la suite, la borne de 15 500 \$ sera indexée selon un facteur relié à la hausse des salaires dans l'économie. Il faut noter que ces maxima seront toujours sujets à la limite de 18 % du revenu gagné de l'année précédente.

Un exemple. Les contribuables ont jusqu'au 29 février prochain pour effectuer une contribution à leur REER de 1991. Une personne ayant dégagé un revenu de 40 000 \$ en 1990 pourra effectuer une contribution maximale de 7200 \$ à son régime pour l'année 1991. Ce maximum passe à 10 800 \$ pour une personne

ayant déclaré un revenu de 60 000 \$ en 1990, et à 11 500 \$ pour un revenu de 80 000 \$ déclaré en 1990.

Mais la générosité accrue des modifications apportées aux régimes d'épargne-retraite ne découle pas tant de la hausse des plafonds de contribution que du report (et du cumul) des cotisations permises mais non effectuées. Car pour les trois quarts des Canadiens, le fait de limiter les contributions à 18 % du revenu gagné (plutôt qu'à 20 %) se traduit par une diminution des cotisations maximales permises. Ainsi, pour un revenu de 28 000 \$, le maximum permis passe de 5600 \$, en 1990, à 5040 \$ en 1991. Pour un revenu de 35 000 \$, le plafond passe de 7000 \$ à 6300 \$. Si, en 1990, un revenu de 37 500 \$ était nécessaire pour pouvoir contribuer au maximum, ce revenu nécessaire passe, cette année, à 63 889 \$.

Les hauts revenus sont donc les grands bénéficiaires de la hausse des plafonds. Il n'en demeure pas moins que tous les contribuables vont profiter du cumul des cotisations. À compter de 1991, tout écart entre la cotisation effectuée et le maximum permis peut être reporté sur les sept années suivantes. Cette nouvelle mesure transforme le REER en un élément de planification financière en ce sens qu'elle permet au titulaire du régime de faire coïncider ses contributions avec l'évolution de son taux d'imposition ou encore avec une importante entrée de fonds à prévoir.

Le FE : plus équitable

Autre arrivée de taille cette année : le facteur d'équivalence (FE). En 1990, toutes personnes participant à un régime de pension agréé ou à un régime de participation différée aux bénéfices voyaient leur maximum de contributions à un REER passer automatiquement de 7500 \$ à 3500 \$. Même si l'employeur ne contribuait que 100 \$ au régime de pension de l'employé, ce dernier subissait une amputation de son plafond de contributions à un REER pouvant atteindre 4000 \$. Cet automatisme disparaît à compter de 1991, pour faire place au facteur d'équivalence.

Les participants à de tels régimes de pension auront désormais accès aux plafonds de contributions mentionnés précédemment desquels sera soustrait le FE. « Le FE est une mesure plus équitable. Désormais ce sera le montant des cotisations à un régime privé de pension qui importera, et non le simple fait d'y cotiser ou pas », a précisé Daniel Lachapelle, fiscaliste chez Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Le FE est une véritable tracasserie d'actuaire. Son calcul est sous la responsabilité de l'employeur, qui doit l'ajouter sur le T4 de l'employé. Le FE sera établi en fonction des cotisations effectuées au fonds de pension l'année précédente. En d'autres mots, les personnes contribuant ou bénéficiant d'un régime privé de pension devront consulter leur T4 de 1990 afin de déterminer la contribu-

tion maximale qui leur est permis de verser à leur REER en 1991.

Cette série de modifications fera du REER le grand véhicule d'épargne en prévision de la retraite et, pourquoi pas, le seul véritable échappatoire fiscal. Les abris fiscaux, une espèce en voie de disparition, devenant plus spéculatifs, donc plus risqués, le REER devient le seul incitatif fiscal à la portée de tous les épargnants.

Il ne faudra toutefois jamais perdre de vue que le REER n'est pas à proprement parlé un abri fiscal mais plutôt un régime d'étalement du revenu imposable. Les contributions faites à un REER sont, certes, entièrement déductibles du revenu imposable et ce, tant au provincial qu'au fédéral, mais l'économie fiscale ainsi obtenue ne demeure jamais acquise. Les sommes injectées ou accumulées à l'intérieur du régime seront imposables au moment de leur retrait, qui peut être partiel ou total et qui peut survenir en tout temps, selon les besoins du titulaire du régime.

Le REER permet, ainsi, de reporter à plus tard l'imposition d'une partie de ses revenus. Le titulaire tentera de faire coïncider ce « plus tard » avec une période (retraite, année sabbatique, etc.) où son taux d'imposition sera inférieur à ce qu'il était au moment de ses contributions. Autre avantage : le rendement obtenu sur les fonds investis dans le REER n'est pas imposable tant et aussi longtemps qu'ils demeurent à l'intérieur du régime. L'accroissement du capital à l'intérieur du régime s'en trouve donc amplifié, d'une part par l'accumulation de revenus de placement à l'abri de l'impôt et, d'autre part, par le jeu du rendement composé.

Faisons le calcul. Un placement de 1000 \$ par année, à taux de rendement annuel de 10 %, devient, après 20 ans 63 002 \$ s'il est effectué dans un REER, mais 34 719 \$ s'il n'est pas fait à l'abri de l'impôt, soit une différence de plus de 28 000 \$. Cet écart peut atteindre 59 500 \$ si l'on tient compte du retour d'impôt sur chaque 1000 \$ investi, et du réinvestissement de l'économie fiscale à l'abri de l'impôt.

Reste donc à savoir qui, du gouvernement ou du particulier, saura faire une meilleure utilisation de cet écart.

EN BREF...

Hausse des bénéfices de Jean Coutu

(PC) — Les ventes de distribution et autres revenus enregistrés par le Groupe Jean Coutu aux cours de la période de six mois qui se terminait le 30 novembre 1991, ont totalisé 374,3 millions \$, une hausse de 24,4 % par rapport au chiffre d'affaires du semestre correspondant en 1990. Le bénéfice net pour cette période a été de 16 650 000 \$, comparativement à 16 354 000 \$ l'année précédente. Par ailleurs, la contribution du réseau américain s'est élevée à 45,9 millions \$ par rapport à 7,8 millions \$ à la même période de 1990.

Provigo émet

(PC) — Provigo a conclu une entente prévoyant le placement auprès du public de 3 400 000 reçus moyennant une considération totale de 85 millions \$. Chaque reçu donne droit à son détenteur d'obtenir, sans paiement additionnel, une action privilégiée de premier rang série 1 et un bon de souscription à des actions ordinaires de Provigo. Le produit de l'émission sera affecté au remboursement de la dette de la compagnie.

Kruger ferme plus longtemps

(PC) — En raison des difficultés du marché, la société Kruger prolongera, au moins jusqu'à la fin de 1992, la fermeture de la machine à papier no 3 à son usine de Trois-Rivières. Ceci représente une diminution de 45 000 tonnes métriques de la production de papier journal pour cette usine seulement. Depuis le 1er janvier 1992, les usines Kruger à Trois-Rivières et Bromptonville, Québec, ont subi des fermetures périodiques de leurs activités. La fabrication de papier journal a ainsi été réduite de 5000 tonnes. Des conditions de marché défavorables obligeront la société à diminuer sa fabrication de papier journal en d'autres occasions au cours de l'année.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1908.90	— .78
TSE-300	
3630.75	+ 6.22
Dow Jones	
3232.78	+ 6.04
Dollar canadien (US Cents)	
85.46	— .78
Or (New York-US\$)	
354.40	— .20

(PC)

À vous de jouer.

PARTICIPATION

G7 : une réunion pour restaurer la confiance

Pierre-Antoine Donnet

de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Sept principaux pays industrialisés se réunissent aujourd'hui à New York avec comme objectif ambitieux d'adresser un message de confiance destiné à dynamiser la reprise de la croissance mondiale.

Pour rassurer autant que faire se peut les marchés financiers et les milieux industriels, les sept grands argentiers s'efforceront donc de minimiser les frictions issues de leurs politiques monétaires divergentes.

Mais derrière une sérénité de façade, les tractations entre les Sept seront vives et les divergences parfois difficiles à gommer.

Américains, Français et Britanniques se retrouveront sur le même terrain pour faire pression sur les Allemands afin qu'ils évitent à tout prix une nouvelle hausse des taux d'intérêt, dont le niveau élevé est accusé de freiner la reprise de la croissance en Europe et en Amérique du Nord.

Le Japon, lui aussi sur la sellette du fait notamment de ses excédents commerciaux en forte hausse, restera plus neutre à l'égard de l'Allemagne et se contentera de souligner qu'il appartient à chaque pays de

fournir les efforts qu'il estime possibles en fonction de la situation intérieure.

Ainsi, à défaut d'une promesse allemande pour que les taux baissent, les partenaires de l'Allemagne seraient satisfaits s'ils obtenaient qu'ils n'augmentent plus.

Mais le Japon, l'autre locomotive de l'économie mondiale, devrait en revanche renouveler son engagement à assurer une croissance intérieure soutenue, promesse déjà exprimée lors de la visite à Tokyo du président américain George Bush début janvier.

Les partenaires des États-Unis devraient toutefois exprimer leur inquiétude à propos de la situation économique américaine et inviter les dirigeants américains à se garder de tout relâchement dans la rigueur budgétaire pour des raisons électorales.

Les ministres du G7 devraient cependant tomber d'accord pour se féliciter de la hausse du yen.

Les Sept vont également aborder l'épineuse question des négociations commerciales de l'Uruguay Round qui sont enlisées et menacent de ne pas aboutir avant longtemps. Du fait de la complexité de ce dossier du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), ils devraient au mieux formuler leur souhait de règlement rapide et positif.

Autre sujet : la situation économique désastreuse dans laquelle se trouvent les pays issus de l'ex-Union soviétique. Le prochain sommet du G7 en juillet à Munich fera de cette question l'un des sujets prioritaires.

En attendant, la France et l'Allemagne vont rappeler qu'elles sont en faveur d'une entrée aussi rapide que possible de ces pays au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque Mondiale, une mesure qui leur permettrait de bénéficier de nouveaux prêts et aides de la communauté internationale.

PRATT & WHITNEY CANADA



Francine Osborne

Pratt & Whitney Canada est heureuse d'annoncer la nomination de Francine Osborne au poste de vice-présidente, communications, succédant à Pierre Henry qui a choisi de prendre une retraite anticipée. Journaliste de carrière, Mme Osborne apporte à sa nouvelle fonction une solide expérience en communication. Avant de se joindre à Pratt & Whitney Canada, elle dirigeait les pages financières de La Presse.

Pratt & Whitney Canada, une filiale de United Technologies de Hartford (Connecticut), est un chef de file mondial parmi les motoristes de l'aviation civile. Son siège social et ses installations principales sont situés à Longueuil (Québec).

Information

Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

Lundi 27 janvier 1992
19 heures

Parmi les points à l'ordre du jour, soulignons les suivants:

- Services de fourrière pour animaux et vente de licences pour chiens; Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux;
- Contributions financières:
 - Centre culturel et sportif de l'Est (356 226,09 \$);
 - Centre de loisirs Roussin (356 945 \$);
 - Centre Monseigneur Pigeon (116 980,08 \$);
 - Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique de Saint-Henri (157 992 \$);
 - Patro Le Prevost (770 000 \$);
 - Société de l'île Notre-Dame (225 000 \$);
 - Fondation de l'Entrepreneurship (2500 \$);
 - Projet: Festival René-Daniel Dubois (7000 \$);
- Nomination du maire supplantant pour les mois de février, mars et avril 1992;
- Reconstruction de la désignation du quartier chinois de Montréal et du Vieux-Mont.

réel comme zones touristiques au sens de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars).

Commissions permanentes du Conseil

Commission de l'environnement et des travaux publics

Le lundi 3 février 1992
19 heures
Salle du Conseil
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est

Ajournement, si nécessaire, le mardi 4 février à 19 heures.

Objet: Étude publique de la stratégie réaliste de réduction des émissions et de l'utilisation des CFC et des halons

Parmi les moyens préconisés par la Ville de Montréal en vue de protéger la couche d'ozone, on trouve les éléments suivants:

- rendre obligatoire la récupération des CFC qui contiennent les appareils de réfrigération et de climatisation domestique avant leur mise au rebut;

- exiger une attestation démontrant que les CFC du système de climatisation et de réfrigération d'un immeuble aient été récupérés avant que ne soit émis un permis de démolition du bâtiment;

- interdire, en 1992, l'établissement de nouveaux commerces de nettoyage à sec utilisant le CFC-113;

- réaliser une campagne de sensibilisation portant sur les gestes concrets que la population peut poser afin de réduire les émissions et l'utilisation des CFC et des halons.

Une période de questions et de commentaires du public est prévue.

Pour obtenir des renseignements et la documentation, adressez-vous à la Division des commissions et des comités du Conseil, au 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200.

Renseignements: 872-3770

Le 25 janvier 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL ET EN PARLER

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-15209-4
2859-7532 QUÉBEC INC.
130, Landreville
Repentigny, Qc J6A 8C2
Et demanderesse-cédante:
Richter & Associés/Partners Inc.
(Syndic)
200, René-Lévesque ouest, chambre 07
Complexe Guy Favreau, Tour Ouest
Montréal, Qc H2Z 1X4
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-000658-001B, 013B, transport
aéroportuaire
0-M-000658-003A, transport nolisé
anciennement détenus par Aérocar
Québec Limitée.

No: M-92-15210-2
2858-0819 QUÉBEC INC.
540, rue Visitation
Joliette, Qc J6E 4P3
Et demanderesse-cédante:
Richter & Associés/Partners Inc.
(Syndic)
200, René-Lévesque ouest, chambre 07
Complexe Guy Favreau, Tour Ouest
Montréal, Qc H2Z 1X4
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-000013-002A, 003A, 004A, 005A,
006A
Transport touristique 0-M-000013-007A,
008A, 009A, 011A, 012A, transport par
abonnement, 0-M-000013-010A, trans-
port nolisé anciennement détenus par
Service de Limousines Murray Inc.
Limitée.

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-92-07256-9
AUTOBUS ARTHABASKA INC.
314, Route 161
Arthabaska (Québec)
G6P 6S1
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
Autorisation: Arthabaska
Clientèle: Groupes de personnes
Catégorie d'autobus: 5
Durée: 5 ans

No: Q-92-07257-7
AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC.
1225, des Érables
St-Lambert-de-Lauzon
(Québec)
G0S 2W0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
Autorisation: La Tuque
Clientèle: Groupes de personnes
Catégorie d'autobus: 1
Durée: 5 ans

AUTOBUS AVIS PROPRIO MOTU

Délai d'opposition ou d'intervention:
30 jours du présent avis

No: Q-91-06123-3
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
5500, boulevard des Galeries
Québec
(Québec) G2K 2E1
Et intimée
AUTOBUS MONT STE-ANNE INC.
89, Du Collège
Beaufort
(Québec) G1E 2Y2
RÉVOCATION DES PERMIS 6-Q-
000920-001A ET 6-Q-000920-005A
POUR CAUSE DE NON-EXPLOITATION.

LOCATION

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-15225-0
LOCATION EXPLO INC.
849, Route Benoit
Mont St-Hilaire (Québec)
J3G 4S6
Proc.: Flynn, Rivard
DEMANDE DE MAINTIEN
DU PERMIS
4-M-602152 — anciennement
7-Q-600650
Nouvelles distributions des actions:
Transport nordiques Inc. 100% A.O.
Actionnaires de Transport nordiques
Inc.
Chibouvrac Inc. 100% A.O.
Actionnaires de Chibouvrac Inc.
Les Ent. Alfred Hamel Inc. 100%
Actionnaires de Les Ent. Alfred Hamel
Inc.
Alfred Hamel 100% A.O.

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-92-15038-7
LOCATION DE VOITURES ET CAMIONS
DISCOUNT INC.
2021, avenue Union, # 820
Montréal (Québec)
H3A 2S9
Proc.: Paquette, Perreault
DEMANDE DE PERMIS
Location à court et à long terme de ca-
mions, camionnettes, fourgons et four-
gonnettes.
Au: 319, boul. Labelle
Ste-Thérèse (Québec)
J7A 2H7

No: M-92-15197-1
U-HAUL CO (CANADA) L.T.E.
8101, Route Montréal-Toronto
Montréal-Ouest (Québec)
H4X 1N1
Proc.: Ogilvy, Renault
DEMANDE DE PERMIS
Location à court terme de camions, ca-
mionnettes, fourgons et fourgonnettes.
Au: 104, boul. d'Anjou
Châteauguay (Québec)
J6K 1C4

No: Q-92-07144-7
FALARDEAU & LANDRY INC.
178, Route 132, C.P. 220
St-Omer (Québec)
G0C 2Z0
PERMIS
de location à court et à long termes de
camions, camionnettes, fourgons et
fourgonnettes
Au: 134, Route 132
St-Omer (Québec)
G0C 2Z0

No: Q-92-07165-2
GESTION LUC DIONNE INC.
675, Boul. Latfleche
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C4
Proc.: Savard, Nadeau, Francoeur,
Dionne
PERMIS
de location à court et à long termes de
camions, camionnettes, fourgons et
fourgonnettes
Au: 675, Boul. Latfleche
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C4

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-15045-2
BOSSE, DANIEL
9116, Deschambault
Montréal, Qc H1R 2C5
Et demanderesse-cédante:
Grinberg, Manica
5740, Cavendish, app. 602
Côte Saint-Luc, Qc H4W 2T8
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-215196-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-15186-4
D'AMOUR, LUC
60, Lafleur
LaSalle, Qc H8R 3G6
Et demandeur-cédant:
Crête, Normand
370, 5e Avenue
LaSalle, Qc H8P 2K6
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-211416-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: M-92-15206-0
2945-9492 QUÉBEC INC.
1, Place Bellerville, app. 711
Laval, Qc H7V 1B1
Et demandeur-cédant:
Alegi, Joseph
1680, Jacques Hertel
Montréal, Qc H4E 1P7
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-201012-001A
Dans le territoire de:
Montréal (A-11)

No: Q-92-07151-2
GOSSSELIN, JEAN-PAUL
2475, rue Amyot
Sillery (Québec)
G1T 2P5
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Gagnon, Charles
854, rue Prévert
Berniére (Québec)
G7A 1S7
Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard,
Baillargeon
DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-204281-001A
Dans le territoire de l'agglomération
de Ste-Foy-Sillery (A-38)

No: Q-92-07163-7
EMOND, GISELE LEPAGE
2200A, Des Fauvettes
Bécancour (Québec)
G0X 1G0
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Emond, Oscar
2200A, Des Fauvettes
Bécancour (Québec)
G0X 1G0
DEMANDE DE TRANSFERT
6-Q-204001-001A
6-Q-204001-003A
Dans le territoire de la région
BÉCANCOUR (A-242501-RG)
formée de la municipalité suivante:
Bécancour (33320-V).

No: Q-92-07189-2
DARDARI, ABDESSAMED
961, Pie XII
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4N3
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Raymond, Louis
147, Lavigne, app. 4
Québec (Québec)
G1R 1A9
DEMANDE DE TRANSFERT
0-Q-205483-001A
Dans le territoire de l'agglomération
de Québec (A-36)

No: Q-92-07200-7
GRISÉ, ANDRÉ
370, Gallichan
Drummondville (Québec)
J2C 2V5
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Fournier, Marcel
133, 236 Rue O.
C.P. 10
Verne-en-Québec (Québec)
J0J 2K0
DEMANDE DE TRANSFERT
9-Q-204990-001A
Dans le territoire de l'agglomération
de Drummondville (A-29)

No: Q-92-07202-3
RACINE, NORMAND
4001, boul. McWatters
McWatters (Québec)
J9X 5B7
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
1847-6085 Québec inc.
70, Gamble Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2J3
Proc.: Gagné & Boulanger
DEMANDE DE TRANSFERT
5-Q-205462-001A
Dans le territoire de l'agglomération
de Rouyn-Noranda (A-48)

No: Q-92-07219-7
2535-5520 QUÉBEC INC.
627, rue de Gènes
Ste-Foy (Québec)
G1X 2Y4
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Paré Le Fidien inc.
53, de l'Écluse
St-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0
Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard
& Baillargeon
DEMANDE DE TRANSFERT
2-Q-204948-002A
Dans le territoire de l'agglomération
de Ste-Foy-Sillery (A-38)

No: Q-92-07243-7
ALAOUI, CHAFIK
1790, De Lery, app. 1
Québec (Québec)
G1J 4X7
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Cauchon, Claire
1490, Boul. de l'Entente, app. 604
Québec (Québec)
G1S 4V3
Proc.: Poirier, Lapierre & Morin
DEMANDE DE TRANSFERT
0-Q-203959-002A
Dans le territoire de l'agglomération
de Québec (A-36)

No: Q-92-07246-0
LES ENTREPRISES DOMINIQUE
BOURGET INC.
224, rue Domagaya
C.P. 307
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Drody, Linda
803, Boul. Douglas
B.P. 36
Gaspé (Québec)
G0C 1M0
Proc.: Me Luc Houle
DEMANDE DE TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-205373-001A
Dans le territoire de l'agglomération
de Gaspé (A-31)

No: Q-92-07248-6
FECTEAU, ANDRÉE
649, 166ième Rue est
St-Georges (Québec)
G5Y 6K7
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Rodrigue, Patrick
495, 30ième Rue

St-Georges (Québec)
G5Y 4H3
Proc.: Me Michel Poisson
DEMANDE DE TRANSFERT
4-Q-200,902-001C
Dans le territoire
234010-RG St-Georges
formée des municipalités de:
St-Georges-Est (23340-P)
St-Georges (23325-V)
Aubert-Gallion (23320-SD)

No: Q-92-07249-4
BÉCHARD, PAUL
224, Grondin
Val-D'Or (Québec)
J9P 4V4
Proc.: Gilbert & Gilbert
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Macameau, Marc
109, rue Thibault
R.R. 1
Val Senneville (Québec)
J0Y 2P0
DEMANDE DE TRANSFERT
3-Q-204,921-001A
Dans le territoire de l'agglomération
Val-D'Or (A-49)

No: Q-92-07253-6
DUBOIS TAXI LA TUQUE INC.
530, rue St-Louis
La Tuque (Québec)
G9X 2X4
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
Gagné, Claude
479, Elizabeth
La Tuque (Québec)
G9X 2B5
Proc.: St-Hilaire & Ass.
DEMANDE DE TRANSFERT
0-Q-204,833-001A, 002A, 003A
Dans le territoire de l'agglomération
de La Tuque (A-50)

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-92-07166-0
COUTURE, WASTON
270, Cap-aux-rêts RR1
Baie-St-Paul (Québec)
G0A 1B0
DEMANDE DE PERMIS
Dans le territoire de la région
de BAIE-ST-PAUL (239501-RG)
formée des municipalités suivantes:
Rivière-du-Gouffre (12350-SD)
Baie-Saint-Paul (12450-V)
Baie-Saint-Paul (12500-P)

No: Q-92-07172-8
ST-PIERRE, CLAUDE
(Taxi Macamic)
86-B, rue Principale
Macamic (Québec)
J0Z 2S0
Proc.: Me Ghislaine Paquet
DEMANDE DE PERMIS
Dans le territoire des municipalités
suivantes:
Macamic (84365-V)
Macamic (84370-P)

No: Q-92-07174-4
DORÉ, ALAIN
36, Des Laurentides
Lévis (Québec)
G6V 2T2
DEMANDE DE DEUX PERMIS
Dans le territoire de la région de:
SAINT-HENRI 1 (236501-RG)
formée des municipalités suivantes:
Saint-Henri (21140-SD)
Pintendre (21340-SD)

TAXI AVIS PROPRIO MOTU

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-92-15051-2
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimé
BELLEUS, Alius
4663, Alexander, app. 4
Pierrefonds (Québec)
H8Y 2A9
et le mis en cause
FLEURIEN, Joseph Sauveur
11977, boul. Roland, app. 7
Montréal-Nord (Québec)
H1G 3V9

SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS

1-M-213037-001A
Suspension ou révocation du permis
numéro 1-M-213037-001A au nom de
monsieur Alius Belleus
Cette demande de révocation de permis
sera entendue en audience le 19 février
1992, à 10:00 heures, aux bureaux de la
Commission situés au 505 rue Sher-
brooke est, division n° 02, 6ième étage,
Montréal.

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-92-15001-5
PION-MARCHAND, JEANNE
1319, rang Maska
Dunham, Qc J0E 1M0
Et demanderesse-cédante:
FERME RODOLPHE POUTRE & FILS
INC.
588, rang de l'Eglise
St-Ignace de Stanbridge, Qc
J0J 1Y0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-510268-001A
Territoire: région 05
Matières autorisées: toutes.

No: M-92-15010-6
M.J. ROBINSON TRUCKING LTD
R.R. 1, Chemin de la Montagne
Hull, Qc J8Z 2M2
Et demandeur-cédant
CLOUTIER, CLAUDE
R.R. 1
Chelsea, Qc J0X 1N0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-506022-003A
Territoire: région 07
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15013-0
LES TRANSPORTS YVAN MORIN INC.
90, 65e Avenue
St-Come, Qc J0K 2B0
Et demandeur-cédant
MORIN, YVAN
90, 65e Avenue
St-Come, Qc J0K 2B0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-510856-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15033-8
FERLAND, SERGE
391, Granger
St-Michel-des-Saints, Qc
J0K 3B0
Et demandeur-cédant
TARDIF, JACQUES
20, rue Bellevue
St-Michel-des-Saints, Qc
J0K 3B0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-511660-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15057-7
TRANSPORT DANIEL PLOUFFE INC.
1038, St-Nicolas
Bellevue, Qc J0R 1A0
Et demanderesse-cédante
TRANSPORT BÉLANGER & LAPALME
INC.
250, rue Proulx
Laurentides, Qc J0R 1C0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-511315-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes
MAINTIEN DE PERMIS
1-M-511315-001A-002A
No: M-92-15096-5
GABRIEL AUBÉ INC.

195, 3e Avenue est
La Sarre, Qc J9Z 2K6
Et demanderesse-cédante:
JACQUES BOULANGER & AL
(EN SOCIÉTÉ)
(J.C. Boulanger Enr.)
663, Rangs 8 & 9 ouest
La Sarre, Qc J9Z 3H8
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-512380-001A
Territoire: région 08
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15105-4
RIVET, RICHER
R.R. 4, Rang 6
Chapeau, Qc J0X 1M0
Et demandeur-cédant
GERVAIS, ELDON R.
276, rue Leguerrier ouest, C.P. 643
Fort-Coulonge, Qc J0X 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-51125-002A
Territoire: région 07
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15106-2
DESROCHERS, GERMAIN
295, Ste-Julie
Ste-Marthe, Qc J0P 1W0
Et demandeur-cédant
BIGRAS, DENIS
12185, rang St-Étienne
Mirabel, Qc J0N 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-502797-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15170-8
CHARRON, STÉPHANE
140, ch. de la Petite Côte
Laval, Qc H7L 1K5
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-509482-001A
Territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15192-2
LÉON BOMBARDIER INC.
5588, R.R. 3, Rang 5
Valcourt, Qc J0E 2A0
Et demanderesse-cédante
LAPOINTE, NICOLE
375, Langlois
Granby, Qc J2G 8Y2
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-513919-001A
Territoire: région 05
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15194-8
RÉMILLARD-HÉLIE, MYLÈNE
490, Rivière Bayonne sud
Berthierville, Qc J0K 1A0
Et demandeur-cédant
LAVOIE, GASTON
1595, rue Centre
Mascouche, Qc J7L 2L8
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-505766-001A
Territoire: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-92-15195-5
POIRÉ, JEAN-MARIE
(Jean-Marie Poiré Enr.)
220, chemin Magog
Ste-Catherine de Hatley, Qc
J0B 1W0
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Saison hivernale 1991-92
Dans le territoire: région 10
Matières: neige et glace
Permis: 9-M-514022-001A
Ce détenteur désire travailler pour le
compte de: LEGAULT & TOUCHETTE
INC.

No: M-92-15208-6
GAÉTAN DÉSILETS & AL
(EN SOCIÉTÉ)
(Gaétan et Monique Désilets)
370, Rang 5 et 6 ouest, C.P. 1031
Evaux, Qc J0Z 1Y0
Proc.: Me Benoit Boulanger
Et demanderesse-cédante
LES PLACEMENTS LE MARQUIS DE
DÉSILETS INC.
370, Rang 5 et 6 ouest, C.P. 1031
Evaux, Qc J0Z 1Y0
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-511476-001A
Territoire: région 08
Matières autorisées: toutes

No: Q-92-07176-9
GÉRARD BOURBEAU & FILS INC.
8285, 1ère Avenue
Charlesbourg (Québec) G1G 5E6
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-508751-001A,
002A et 003A
La nouvelle liste des actionnaires peut
être consultée au dossier de la Commis-
sion des transports du Québec.

No: Q-92-07185-0
BERTRAND TRANSPORT G.V. INC.
565, Rang Huit
Normandin (Québec) G0W 2E0
Proc.: Doris Ratté, notaire
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 3-Q-509436-001A
La nouvelle liste des actionnaires peut
être consultée au dossier de la Commis-
sion des transports du Québec.

No: Q-92-07188-4
TRANSPORT TOUSSAINT & FILS INC.
157, Principale
St-Camille-de-Lellis
(Québec) G0R 2S0
Proc.: Labonté & Gagnon
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITIONS D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-507662-001A
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-507662-002A
Matières autorisées: les groupes 3, 4 et
5
Permis concerné: 2-Q-507662-003A
La nouvelle liste des actionnaires peut
être consultée au dossier de la Commis-
sion des transports du Québec.

No: Q-92-07191-8
TRANSPORT CHABOT & TANGUAY
INC.
326, Principale
Ste-Justine (Québec) G0R 1Y0
Proc.: Labonté & Gagnon
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 1-Q-505832-001A à
011A
La nouvelle liste des actionnaires peut
être consultée au dossier de la Commis-
sion des transports du Québec.

No: Q-92-07192-6
2553-4611 QUÉBEC INC.
(R.M. ENR.)
132, Industrielle
Albanel (Québec) G0W 1A0
Et demandeur-cédant:
Transport Gaston Lalancette Inc.
4130, Des Peupliers
La Doré (Québec) G0W 2J0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 9-Q-503805-001A
No: Q-92-07197-5
LÉVESQUE, CLAUDE
223, 2e Rue est
Degelès (Québec) G0L 1H0

Et demandeur-cédant:
Tardif, Damien
1067, 10e Avenue
Degelès (Québec) G0L 1H0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire:
région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 3-Q-509162-001A

No: Q-92-07201-5
OUELLET, MARC
(TRANSPORT OUELLET ENR.)
987 boul. St-Sacrement
Shawinigan (Québec) G9N 6T9
Et demandeur-cédant:
Lacerte, Jean-Paul
1082, Carlie
Shawinigan (Québec) G9N 4L7
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-505443-001A

No: Q-92-07202-2
MORAND EXCAVATION INC.
1495, 5e Avenue, app. 4
Shawinigan-Sud
(Québec) G9P 1M4
Et demandeur-cédant:
Millet, Roland
1800, 109e rue
Shawinigan-Sud
(Québec) G9P 2P5
TRANSFERT DE PERMIS
Tranport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 5-Q-505465-002A

No: Q-92-07210-6
FERME LEMIEUX & FILS INC.
18, rang 2, B.P. 46
Causapasci (Québec) G0J 1J0
Et demandeur-cédant:
BARREST, ALPHONSE
916, route 132, C.P. 132
Matapédia (Québec) G0J 2M0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le terriroire:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 7-Q-509192-002A

No: Q-92-07212-2
LES EXCAVATIONS RICHARD
MICHAUD RICHARD
962, des Pionniers
Sainte-Blainne
(Québec) G0K 1J0
Et demandeur-cédant:
MICHAUD, RICHARD
(Les Excavations Richard Michaud Enr.)
962, des Pionniers, R.R. 1
Sainte-Blainne (Québec)
G0K 1J0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 1-Q-501385-001A

No: Q-92-07213-0
D.L. CYR INC.
130, des Grives, C.P. 840
Maria (Québec) G0G 1Y0
Et demandeur-cédant:
ALLARD, ROCH
232 ouest, boul. Perron
Carleton (Québec) G0C 1J0
Proc.: Beaudet & Beaudet
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 8-Q-503822-002A

No: Q-92-07214-8
P. PARADIS & FILS EXCAVATION
INC.
305, 3e rang ouest, R.R. 1
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 1W8
Et demandeur-cédant:
SIMARD, ÉDOUARD
1050, St-Edouard, C.P. 96
Saint-Urbain (Québec) G0A 4K0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 5-Q-504955-001A

No: Q-92-07216-3
LOCATION MAILGUY INC.
1416, rue Lucien
Sainte-Foy (Québec) G2E 2Z9
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTÉRÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 8-Q-509753-001A

No: Q-92-07217-1
2869-7506 QUÉBEC INC.
2301, Villeneuve
Baie-Comeau (Québec) G5C 3B6
Et demandeur-cédant:
J.R. Dionne Inc.
53, Rouville
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1H5
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 09
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 7-Q-502858-003A

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-92-07199-1
L. BILODEAU ET FILS LTÉE
230, rue de l'Eglise
Houlton (Québec) G0R 1N0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières transportées: toutes
Territo

ECONOMIE

PUBLICITÉ / MARKETING

De Mozart au Japon à l'aventure douce au Québec

Jean-Pierre Nicaise

Collaboration spéciale

On ne rencontre plus que des gens soucieux. Le chroniqueur, pourtant doué pour l'insouciance, est soucieux. Tout le monde semble soucieux, même les enfants. C'est terrible. Alors pour oublier, autant se plonger dans le marketing. En Autriche par exemple avec les mannes de Mozart, et pourquoi pas au Québec avec « l'aventure douce ».

En Autriche, le marketing mozartien qui a fait florès l'an dernier offre quelques bonnes raisons de se réjouir. Prenez ainsi la *Mozart Kugel*, baptisée en anglais *Mozart Balls*. De petites boules en pâte d'amande, crème de nougat brun et clair enrobée de chocolat noir. Le tout emballé avec la tête de Mozart en perruque poudrée et fabriqué à Salzbourg.

Le principal fournisseur de cette confiserie bourrative, la société Mirabell, en livre à la tonne, principalement... au Japon. Un esprit avisé, hélas, a fini par faire remarquer au fabricant que cette appellation *Mozart Balls*, sans être fautive, pouvait prêter à confusion. Alors la franchise a été désormais rebaptisée *Mozart Rounds*.

Les Japonais, encore et toujours eux, fous de Mozart donc, ont fait un triomphe à bien d'autres produits de circonstance : les skis Douze, les saucisses et le pâté de foie de veau Mozart, le parfum Mozart, le vin Mozart (qui est véritablement ignoble) et la liqueur Mozart, les poupées, les cendriers, les frisées, les Pins, etc, etc. À Salzbourg, quelque 65 entreprises ont exporté au Japon pour 50 millions \$ US de ces marchandises l'an dernier.

Tout de même, deux produits réjouissent particulièrement le chroniqueur et vous feront peut-être oublier vos soucis. Le premier, c'est la célèbre *lederhosen*, c'est-à-dire la culotte de peaux, courte et avec bretelle et bavette, mozartienne bien entendu. Les Japonais se sont rués, nous assure-t-on, ainsi que sur cet autre article, plus féminin : un soutien-gorge qui s'allume et joue l'air de « Ah vous dirais-je maman », air que le fabricant attribue à Mozart.

Ah vous dirais-je maintenant le tourisme au Québec ? Certainement. Au Canada en général, et au Québec en particulier, le tourisme français est en pleine expansion. Selon les données fournies par la division du tourisme à l'ambassade du Canada à Paris, 259 600 Français ont séjourné au Canada en 1990, 317 000 en 1991, soit une progression de 22 %. Sur ce total, plus de 240 000 visiteurs français ont choisi le Québec comme destination touristique, avec un taux de croissance fulgurant : 200 % depuis 1985.

La France se situe donc actuellement au 4ème rang mondial des marchés touristiques au Canada, après les États-Unis, la Grande-

Bretagne et le Japon, l'Allemagne arrivant en 5ème place. À noter que les Français dépensent plus que les Anglais ou les Allemands, et que ce montant des dépenses est évidemment à considérer hors forfaits.

Les tendances saisonnières sont particulièrement remarquables et porteuses de certaines promesses. On le sait, le tourisme au Québec, en ce qui a trait à l'Europe, est essentiellement estival, mais les choses bougent. En 10 ans, de 1980 à 1990, la part des voyages durant la saison estivale est passée de 43 % à 34 %. De janvier à avril, le Québec reçoit ainsi 15 % de son volume touristique; 8 % de novembre à décembre; et 21 % des entrées en septembre et octobre.

Québec accentue donc ses efforts pour promouvoir le tourisme hivernal, et en association avec Ottawa et l'Ontario, participait début décembre dernier à un salon tenu à Paris et baptisé « Atelier Canada » où la moitié des 135 exposants venait du Québec.

Salon réservé aux professionnels et où l'on retrouvait des exposants très divers : la Ville de Laval, des pourvoiries, des cabanes à sucre, des hôtels, des agences spécialisées et des offices de tourisme municipaux, régionaux et provinciaux ainsi que les principaux transporteurs.

Pour M. Gilles Houde, le tout nouveau directeur de l'Office du Tourisme du Québec à Paris « dans l'ensemble les exposants sont satisfaits même s'il y a bien entendu place à l'amélioration, ce à quoi nous nous employons dès à présent avec nos partenaires ».

M. Houde fait remarquer qu'en général les Français s'imaginent que le tourisme hivernal au Québec est rude, éloigné des grands centres, perdu dans la nature en quelque sorte.

La stratégie du Québec en matière de tourisme hivernal devrait donc de plus en plus, nous dit M. Houde, être axée sur les produits haut de gamme et l'aventure douce, la motoneige « en faisant remarquer que les trois plus grands centres de loisirs hivernaux, comme les Laurentides, sont à une heure des grandes villes et qu'il n'est pas besoin d'entamer un second voyage dans... le grand nord pour faire de la raquette ou du ski de fond !

Cela dit, selon les échos que le chroniqueur a pu recueillir, Montréal ne plaît guère aux Français qui n'y restent que deux jours en moyenne, et préfèrent à une immense majorité la ville de Québec. Ce n'est pas nouveau ! Les Français trouvent aussi, selon des voyageurs, que le Québec est une destination relativement coûteuse, particulièrement les hôtels, et bien sûr le vin, qui est un aliment en France comme chacun sait. Problèmes aussi d'accueil, me dit-on, en régions éloignées, même si ça s'améliore.

Patrick Pierra

Collaboration spéciale

DEPUIS que le Groupe Vidéotron, premier câblodistributeur québécois, a acquis Télé-Métropole, il observe une ingénieuse stratégie de synergie systématique. Les ondes de Télé-Métropole sont largement utilisées pour promouvoir d'autres entreprises du groupe. Promotion d'autant plus efficace que toutes ces entreprises sont liées, de près ou de loin, à la télévision.

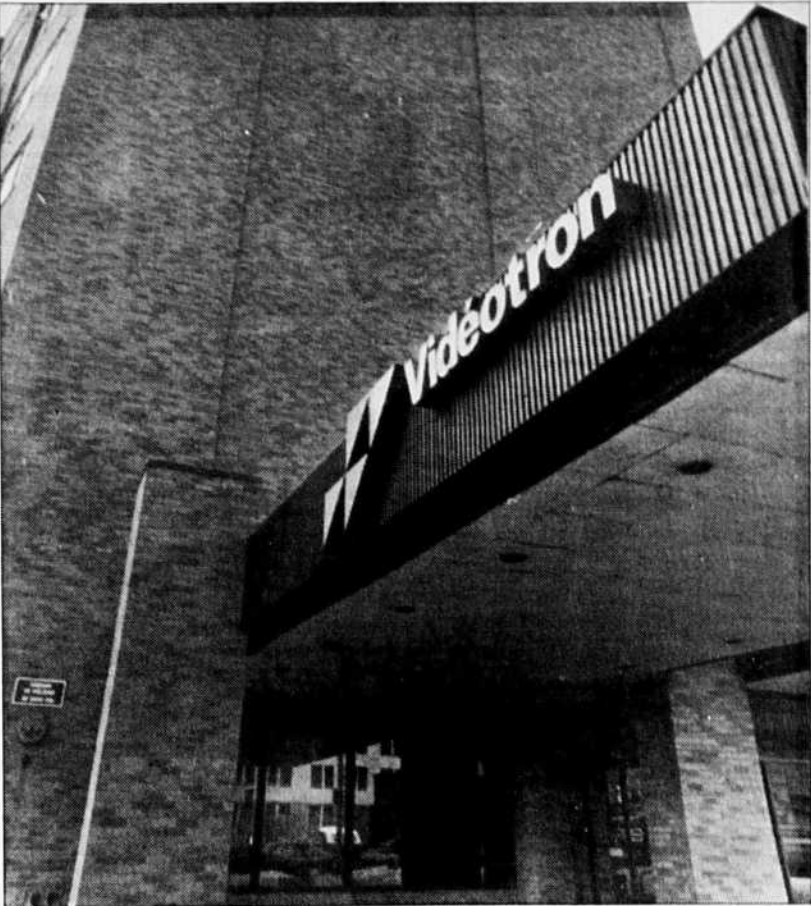
Un samedi soir de janvier. À l'antenne de Télé-Métropole, entre les jeux et les vidéoclips, quatre messages publicitaires, mêlés à ceux des autres annonceurs, montrent à quel point Vidéotron utilise à plein régime l'impact promotionnel de sa station.

Une caméra se promène, en un seul plan, à travers une maison. La caméra fait plusieurs pauses sur des appareils ménagers. Une voix hors-champ explique que « ma cousine » a payé ces objets à un prix dérisoire, parce qu'elle appartient au Club Multi-points. Le Club, de moins en moins fermé puisqu'il compte maintenant près de 200 000 membres, regroupe les heureux détenteurs d'une carte Multi-points. Cette fausse calculatrice permet d'accumuler des points donnant droit à des rabais. C'est un formidable outil de fidélisation pour la Banque Nationale, les magasins Steinberg, les radios de Télémedia, plusieurs quotidiens et, bien sûr, Télé-Métropole. Bien sûr, parce que le Club Multi-points est une filiale de, devinez qui ? Mais oui, Vidéotron.

Quelques minutes plus tard, toujours à l'écran de Télé-Métropole, une famille s'émervaille en pitonnant sur la télécommande de Vidéoway. Gadgets électronique qui révolutionne la télévision, Vidéoway est un terminal informatique qui sert de câblodistributeur et de décodeur, mais qui permet aussi de consulter des pages de textes et de jouer à des jeux électroniques. Vidéotron, qui en est à la fois l'inventeur et le distributeur, a déjà implanté Vidéoway dans plus de 160 000 foyers.

Autre message : un pompier, dans un décor enfumé, incite les téléspectateurs à se prémunir contre les dangers d'incendies. Pour apaiser leurs craintes, il leur propose d'équiper leur demeure d'un système d'alarme électronique Protection. Le « tron » de Protection est révélateur. Ces systèmes d'alarmes sont bien commercialisés par Vidéotron. Pour l'instant, chaque alarme est reliée à un central par ligne téléphonique. Mais d'ici deux ans, lorsque le système Vidéoway sera complètement bidirectionnel, les systèmes Protection seront branchés sur le câble. D'où l'intérêt de Vidéotron.

Pour couronner ce festival d'autopromotion, un dernier message annonce que bientôt, certains messages publicitaires



diffusés à l'antenne de Télé-Métropole seront « interactifs ». Entendez que les détenteurs d'un terminal Vidéoway pourront, en pressant sur les touches de leur télécommande, obtenir des informations complémentaires sur les produits présentés à l'écran.

Jusqu'à présent, les seuls messages présentés à la télévision en mode interactif avaient été diffusés l'automne dernier, durant le concert de Céline Dion, à la télévision de Radio-Canada. Les téléspectateurs avaient pu choisir entre quatre messages pour Coke : l'un en français, l'un en grec, l'un en italien et le dernier en japonais (le message japonais avait été le plus regardé). Télé-Métropole compte bien attirer les annonceurs vers cette nouvelle technique publicitaire, qu'elle propose, pour l'instant, en exclusivité. En même temps, Vidéotron cherche à convaincre ses abonnés encore équipés de vieux câblodistributeur et décodeurs que, oui, Vidéoway est vraiment un outil indispensable pour profiter pleinement des promotions des annonceurs.

Vérification faite auprès de Jean-Paul Galarneau, directeur des communications du Groupe Vidéotron, les messages pour Vidéoway et pour Protection ont été achetés à Télé-Métropole, comme l'aurait fait un autre annonceur. Dans le cas du Club Multi-points, Télé-Métropole est elle-même partenaire du Club, elle contribue à cette opération de fidélisation croisée en offrant du temps publicitaire. Quant aux messages

annonçant l'arrivée de la publicité interactive, ils ont été commandés par le service des ventes de Télé-Métropole, qui cherche ainsi à séduire des annonceurs.

Vidéotron aurait bien tort de se priver d'utiliser l'antenne de Télé-Métropole. L'achat de la station entrerait dans une remarquable

stratégie d'intégration verticale, dont Vidéotron n'a jamais fait mystère. Avec un marketing audacieux basé sur des synergies étroites, Vidéotron commercialise avec succès des produits de haute technologie. Télé-Métropole sert de vitrine internationale à ces nouveaux produits que le groupe veut vendre à travers le globe. L'expertise ainsi acquise au Québec fait ses preuves à l'exportation : 8000 terminaux Vidéoway sont installés en Angleterre et des tests se poursuivent au Danemark, tandis que le système Multi-points sera bientôt commercialisé en France, sous le nom de Télécash.

☆☆☆

Les assurances sur la glace

Un tournage à grand déploiement a récemment mobilisé plus de 200 patineurs au bassin olympique de l'île Notre-Dame. La Franco American, une maison de production parisienne, tournait un message publicitaire pour les Assurances générales de France (AGF). Le message sera diffusé à la télévision française pendant les Jeux olympiques d'hiver d'Albertville. Avec un budget d'environ 1 million \$, cette production publicitaire est l'une des plus importantes de ces derniers mois. De même que pour les films et les téléseries, Montréal sert souvent de site à des productions publicitaires étrangères. L'an dernier, une quinzaine de messages ont été tournés en extérieur, au moins partiellement à Montréal, par des maisons de production étrangères. Sans compter les productions à Montréal de maisons de Toronto.

★ ★ ★ ★ ★

RÉDACTEURS EN CHEF

Samedi le 25 janvier

Animée par Lise Bissonnette, directrice du quotidien LE DEVOIR, une émission qui réunit, chaque mois, journalistes, politologues et diplomates des cinq continents pour un tour d'horizon des grands événements dans le monde. Diffusé au Canada, aux États-Unis et dans toute l'Europe, c'est un sommet médiatique sur l'actualité. À TV5 câble 15*.

Produit par Larry Shapiro - Les Affaires Mondiales en collaboration avec TV5.

• Peut varier. Consultez votre câblodistributeur.

★ ★ ★ ★ ★

Le monde en français en exclusivité sur le câble

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-4

Dunham, Qc JOE 1M0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matériaux demandés: toutes
Territoires: régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11
Frontières: Qué.-Ont. Qué.-N.B., Qué.-T.N. et Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

CAMIONNAGE LOCAL, INTRA ET EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II et de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 EL. II c. 35) et de la Loi sur le camionnage (1987, ch. 97).

La Commission délivrera la licence de camionnage extra-provinciale, la licence de camionnage intra-provinciale ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermenté est de 21 jours du présent avis.

Avis est aussi donné, que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal, mardi le 25 février 1992 à 10:00 heures.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec, jeudi le 27 février 1992 à 10:00 heures.

No. M-92-15039-5
KALLIS, BOB
(B.K. Trucking)
a/s André Lévesque
777, de la Commune, # 300
Montréal (Québec)
H3C 1Y1
Proc: Bernier, Brochu, Beaudry, Bédard & Associés
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No. M-92-15040-3
HUSS INCORPORATED
a/s Lucien Roy
3405, Bédard
St-Jean-Baptiste (Québec)
J0L 2B0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No. M-92-15041-1
T L C MOVING COMPANY INC.
a/s Normand Tratt
7940, 18e Avenue
Montréal (Québec)
H1Z 3R8
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 21: Meubles et accessoires de bureau, Groupe 22: Articles d'usage domestique, personnel et connexe, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No. M-92-15042-9
FOTI FUELS ENTERPRISES INC.
a/s Paquette, Perreault
200, St-Jacques O., # 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1
Proc: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No. M-92-15043-7
TRANSPORT CAJA S.P. INC.
2721, Ontario
Montréal (Québec)
H2K 1X2
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No. M-92-15044-5
TRANSPORT CAJA S.P. INC.
2721, Ontario
Montréal (Québec)
H2K 1X2
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:

Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. M-92-15122-9
P.E.D. RAINVILLE
EQUIPEMENT INC.
372, Principale
St-Thomas d'Aquin (Québec)
H1Z 2A0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. M-92-15198-9
EXPRESS GOLDEN EAGLE INC.
20855, Côte Nord
Boisbriand (Québec)
J7E 4H5
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:

Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No. M-92-15199-7
EXPRESS GOLDEN EAGLE INC.
20855, Côte Nord
Boisbriand (Québec)
J7E 4H5
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. M-92-15200-3
NORMAND SENAY INC.
455, Rang Papineau
St-Paul d'Abbotsford, Québec
(Berthier)
J0E 1A0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:

Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. M-92-15201-1
TRANSPORT OASIS CANADA INC.
1559, Louis Durocher
Vimont, Laval
(Québec)
H7M 3P4
Proc: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No. M-92-15202-9
TRANSPORT OASIS CANADA INC.
1559, Louis Durocher
Vimont, Laval
(Québec)
H7M 3P4
Proc: Paquette, Perreault, Trudeau & Associés
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. M-92-15207-8
165621 CANADA INC.
(Transport Yves Hallé Enr.)
1503, Aéroport
Fleurimont (Québec)
J1E 1E4
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. Q-92-07101-7
TRANSPORT BAIERIVERAIN INC.
2591, Avenue du Port
La Baie (Québec)
G7B 3P6
Proc: Girard, Allard & Ass.
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:

Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No. Q-92-07139-7
LACROIX, ROBERT
10, 4e Rue
St-Martin, (Québec)
G0M 1B0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No. Q-92-07156-1
OESTER, WILLIAM H.
(OESTER TRUCKING)
a/s Alain Béland
581, Rte Lagueux, C.P. 5003
Bernières, (Québec)
G7A 1A7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/États-Unis.

No. Q-92-07157-9
MILTON TRANSPORTATION, INC.
a/s Alain Béland
581, Rte Lagueux, C.P. 5003
Bernières, (Québec)
G7A 1A7
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/États-Unis.

No. Q-92-07158-7
2864-3161 QUÉBEC INC.
(INTER-TRANS ENR)
111, Dallaire
St-Henri, (Québec)
G0R 3E0
Proc: Ste-Marie, Millard
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No. Q-92-07159-5
KING DIAMOND TRANSPORT LTÉE
a/s Gérard Léveillé
939, Niagara
Québec, (Québec)
G1X 3N4
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 9: Produits du bois demi-finis, Groupe 10: Pâte, papier, carton et paniers en carton, Groupe 14: Machines industrielles, agricoles, spéciales ou autres.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No. Q-92-07167-8
2643-6030 QUÉBEC INC.
152 Guay, C.P. 275
Val-D'Or, (Québec)
J9P 4Z7
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Le district de Québec métropolitain, Le district de Montréal métropolitain, La Communauté urbaine de Québec, La Communauté urbaine de Montréal, La Communauté régionale de l'Outaouais, Le territoire de la Baie-James, Le territoire du Grand Nord.

AVIS DIVERS ET INFORMATION GÉNÉRALE

ERRATUM

Veuillez prendre note que l'avis paru dans le journal Le Devoir du 18 janvier 1992 à la page B-2, sous le numéro de référence Q-92-07132-2, à la rubrique Camionnage en vrac, le nom du demandeur cessionnaire aurait dû se lire 2850-7952 QUÉBEC INC.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 873-6414

L'administratrice
Lise Villeneuve

ECONOMIE

◆ Petro-Canada

PetroCan a perdu 234 millions \$, Shell 197 millions \$ et Imperial Oil 128 millions \$.

Des réseaux de distributeurs indépendants, tels Sergaz, Calex ou Sonic, pourraient-ils être intéressés ? « Oubliez-ça », conseille Dominic Scipio, directeur général de Sonic, une filiale de la Coopérative fédérée du Québec. « Il y a beaucoup trop d'offre pour la demande. Il vaudrait mieux pour tout le monde qu'elles ferment », dit-il froidement.

En revanche, la raffinerie de Pointe-aux-Trembles, dans l'Est de Montréal, « n'est pas un mauvais cheval à acheter, à condition d'avoir du pétrole brut à mettre dedans », estime Philippe Hervieu, un vieux routier de l'industrie, vice-président chez le courtier Nesbitt Thomson.

PetroCan dit être en pourparlers avec plusieurs repreneurs possibles, dont l'un serait suffisamment intéressé pour avoir signé une entente de confidentialité. Il s'agirait, dit-on de bonne source, d'une société d'État d'un pays producteur de pétrole.

Auquel cas une partie au moins des 676 stations-service Petro-Canadiennes du Québec et des Maritimes pourrait peut-être se trouver vendue en même temps que la raffinerie, si on pousse jusqu'au bout le raisonnement des profits à tirer de l'intégration verticale.

Les pays pétroliers qui produisent du pétrole léger, comme l'Arabie Saoudite, ne cherchent pas tellement à acheter de capacité de raffinage proche des lieux de consommation, parce qu'ils n'ont aucun mal à vendre ce pétrole de haute qualité aux grandes compagnies pétrolières. Celles-ci sont en effet devenues, pour la

plupart, acheteuses nettes de pétrole après avoir perdu il y a une trentaine d'années le contrôle direct de leurs approvisionnements dans les pays producteurs.

Mais acheter de quoi raffiner soi-même son pétrole peut être une bonne stratégie pour les pays qui produisent du pétrole lourd : le Venezuela, par exemple, a acquis une quantité respectable d'actifs aux États-Unis. La raffinerie de Pointe-aux-Trembles peut raffiner 92 000 barils de pétrole léger ou lourd par jour. L'ennui, c'est que les difficultés financières que connaît présentement le gouvernement vénézuélien le poussent à ponctionner lourdement la société pétrolière nationale, qui n'a donc pas beaucoup d'argent pour investir, au Québec ou ailleurs.

Cela dit, au contraire de l'ensemble du Canada, « le Québec n'est pas un marché où il y a un surplus de capacité de raffinage », dit M. Hervieu, et comme PetroCan n'est « pas absolument obligée de vendre, dit-il, il est possible qu'ils ferment des stations-service, mais la raffinerie, je ne pense pas ». D'autant que, souligne-t-il, cette raffinerie est accessible toute l'année, par bateau, au pétrole de toutes provenances, tandis que les raffineries de l'Ouest du pays sont enclavées et ne peuvent servir qu'à raffiner le pétrole canadien.

En outre, PetroCan affirme qu'il n'y a pas d'investissements à y faire avant 1995. La raffinerie d'Ultramar à Québec, d'une capacité de 125 000 barils/jour, est plus moderne, mais requerra des investissements pour se conformer aux normes environnementales.

Pour les stations-service, c'est une autre histoire. À cause de la récession, la consommation de carburants a baissé de près de 10 % l'an dernier, explique M. Hervieu : « Une fluctuation gigantesque, comme je n'en ai pas vue depuis la récession de 1982. Pour toutes les entreprises, c'est difficile à avaler. »

L'Algérie devra importer massivement

ALGER (Reuter) — Le gouvernement algérien, conscient qu'une économie « en panne » fait le jeu de l'intégrisme, a décidé d'importer cette année pour l'équivalent de 8 milliards \$ US de produits alimentaires et industriels.

Le ministère du Commerce a annoncé ce programme d'urgence. Les autorités et les chefs d'entreprise algériens reconnaissent que les usines du pays tournent à moins de 50 % de leur capacité.

« Le gouvernement prévoit allouer une enveloppe de 8 milliards \$ US au programme d'importation pour l'année 92 afin de subvenir aux besoins des ménages et à l'appareil de production », a déclaré le ministre délégué au Commerce, Fodil Bey.

Cette enveloppe doublerait le montant des importations de l'Al-

gérie par rapport à 1991.

Depuis 1986, le pays a réduit ses importations par manque de devises à cause de la chute des prix du pétrole — qui assure 98 % des recettes en devises de l'Algérie — et du paiement des échéances de sa dette extérieure.

Le remboursement de celle-ci a absorbé 72 % des recettes d'exportation l'an dernier, évaluées à 11,20 milliards \$ US. Pour 1992, l'Algérie en espère 11,45 milliards \$ US, sur la base d'un baril de pétrole à 21 dollars. Il était cette semaine à environ 17 \$ US.

On estime dans les milieux officiels que la dette algérienne sera de 23,5 milliards \$ US en 1992, contre 23,8 milliards \$ US en 1991.

Pour financer ces importations massives — la presse parle de « tra-

vaux d'Hercule » — le ministre a dit que l'Algérie utilisera des lignes de crédit accordées notamment par les États-Unis, la France, l'Italie et la CEE.

Il a évoqué une ligne de crédit américaine de 500 millions \$ US pour couvrir les achats de produits alimentaires, un crédit français de 800 millions \$ US pour des produits alimentaires et industriels et des médicaments.

L'importation d'automobiles et de pièces de rechange pour celles-ci sera couverte par une ligne de crédit française de 200 millions \$ US, accordée en 1991.

Le Conseil national de planification avait annoncé en novembre dernier que l'Algérie pourrait disposer en 1992 de 6,39 milliards \$ US de crédits, dont 2,08 milliards \$ US à titre financier et 2,51 milliards \$ US sous forme de crédits commerciaux.

Les importations ont été l'an dernier de 86 milliards de dinars (4 milliards \$ US), dont 19 milliards de dinars (863 millions \$ US) de denrées alimentaires.

Le premier ministre, Sid Ahmed Ghazali, a fait valoir récemment que l'économie algérienne était « en panne » et que le chômage frappait plus de 1,5 million de personnes, soit environ 20 % de la population active.

« Notre économie est en panne aussi bien sur le plan de l'appareil de production que celui de l'investissement », a-t-il dit.

L'Office national des statistiques, dans sa dernière livraison sur la conjoncture économique, dresse un tableau particulièrement sombre.

Pour les neuf premiers mois de 1991, la production industrielle a enregistré un taux négatif de 0,48 %. Les industries manufacturières ont fait de même avec un taux de moins

5,26 %. Seule l'industrie du verre a connu une croissance, de 17 %.

Près de 88 % des chefs d'entreprise disent avoir souffert durant cette période de ruptures de stocks dues à des problèmes d'approvisionnement en matières premières et pièces de rechange étrangères.

Dans les hôpitaux, des médecins ont dit connaître des pénuries graves, portant même sur du fil chirurgical.

Le gouvernement a mis en place deux comités ministériels, l'un chargé de superviser les importations et leur bonne distribution, le second de rechercher les crédits.

Le ministre du Commerce a déclaré que le gouvernement voulait mettre fin à « l'ouverture anarchique décidée il y a deux ans », allusion à la libéralisation du commerce extérieur.

« Nous ne pouvons pas continuer à laisser le marché dans l'état de démembrement dans lequel il a été plongé », déclare Fodil Bey dans une interview.

L'Algérie a autorisé en avril dernier toutes les entreprises à acheter directement à l'étranger selon leurs besoins et leurs moyens.

Auparavant, les entreprises d'État ne pouvaient importer que dans la limite d'un budget en devises alloué par le gouvernement. Les entreprises privées devaient se procurer une licence d'importation auprès de la Chambre de commerce, organisme semi-public.

On ignore si le gouvernement prévoit de remettre en vigueur ce système de quotas de devises.

« Libérer le commerce oui, mais non le marché. Il existe des règlements et des lois à appliquer avec toute la rigueur requise », a ajouté le ministre.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme sollicite des candidates pour combler un poste à la DIRECTION DE SON SERVICE DE RECHERCHE.

Exigences:

La personne qui assumera la direction de la recherche doit posséder un doctorat, une connaissance approfondie des études des femmes et un minimum de huit (8) années d'expérience en recherche. La personne choisie aura une compétence reconnue dans la recherche sur les dossiers touchant les femmes, en particulier les femmes appartenant à des minorités. Une expérience de la direction des projets, de la supervision de personnel, de même qu'une bonne connaissance des deux langues officielles sont essentielles. La personne devra être douée pour la rédaction et avoir à son actif des publications dans les domaines reliés à la condition féminine.

Échelle de salaire: 66 000\$ à 73 000\$

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 février 1992 à :



Lise Benoit
Directrice des services administratifs
LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME
C.P. 1541, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 5R5
ou par télécopieur: (613) 992-1715

Seules les personnes sélectionnées recevront un accusé de réception.

Le CCCSF encourage les candidatures des membres de groupes minoritaires et les postes sont ouverts aux hommes et aux femmes.



Faculté de droit

PROFESSEURS, PROFESSEURES

Description des postes

Deux (2) postes de professeurs sont actuellement disponibles. La Faculté reçoit également les candidatures pour combler, à moyen terme, un troisième poste de professeur. Le choix des champs dans lesquels ces postes seront comblés de façon prioritaire sera établi en fonction de la qualité relative des candidatures reçues et du degré d'avancement des travaux des candidats et des candidates.

Les besoins de la Faculté sont dans les champs suivants :

- le droit civil.
- Le, la titulaire devra assumer des activités d'enseignement et de recherche principalement en droit civil.
- la méthodologie juridique.
- Le, la titulaire devra assumer des activités d'enseignement et de recherche principalement en méthodologie juridique. Une compétence particulière en méthodologie de la recherche, en rédaction juridique, en informatique juridique, en interprétation des lois, en techniques législatives ou en méthode comparative du droit sera prise en considération.
- le droit pénal.
- Le, la titulaire devra assumer des fonctions d'enseignement et de recherche, de façon principale, en droit pénal.

Qualifications requises

Le doctorat en droit ou l'équivalent ;

La Faculté reçoit également les candidatures de personnes engagées ou désirant s'engager dans un programme d'études doctorales.

Sont considérées comme équivalent au doctorat :

1. deux (2) maîtrises en droit dans des domaines différents et une publication ou une recherche juridique importante, réalisée dans le cadre de l'une ou l'autre de ces deux maîtrises ou non ; ou
2. une (1) maîtrise en droit et une (1) maîtrise dans une discipline pertinente et une publication ou une recherche juridique importante réalisée dans le cadre de l'une ou l'autre de ces deux (2) maîtrises ou non ; ou
3. une (1) maîtrise en droit et cinq (5) années d'expérience professionnelle démontrant une aptitude à la recherche en droit ; ou
4. dix (10) ans d'expérience professionnelle démontrant une aptitude à la recherche en droit

L'Université Laval applique un programme institutionnel d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes

Traitement : Selon la convention collective

Date prévue d'entrée en fonction (2 postes) : 1^{er} juin 1992

Les candidatures, accompagnées du curriculum vitae, des attestations de scolarité, des publications et d'un exposé sommaire du programme de recherche, devront identifier le champ visé par la demande et parvenir, au plus tard le 27 mars 1992, à 16 h 30, à l'adresse suivante :

André C. Côté, doyen,
Faculté de droit,
Pavillon Charles-de-Koninck,
Université Laval,
Québec, G1K 7P4



Société Radio-Canada
Canadian Broadcasting Corporation

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) DES PROGRAMMES DE LA RADIO FRANÇAISE

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e) des programmes pour diriger l'ensemble des activités du service de la programmation de la Radio française. Ce service comprend l'ensemble des émissions des réseaux MA et MF et des stations CBF et CBF-FM, à l'exception des émissions d'information.

Relevant du vice-président de la Radio française, le (la) directeur(trice) général(e) des programmes aura la responsabilité de planifier la programmation de la Radio française et d'en assurer la qualité de façon à réaliser les objectifs spécifiques des émissions et à maintenir les orientations et l'équilibre des grilles et des contenus. Il (elle) assumera la direction de la production des réseaux MA et MF stéréo et des stations CBF et CBF-FM à l'exception des émissions d'information et assurera une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition.

Bilingue, possédant une formation universitaire dans une discipline appropriée et une solide culture générale, le (la) candidat(e) présente un bilan de réalisations significatives en programmation et production radiophoniques et a acquis une bonne expérience de la gestion de groupes.

La personne recherchée est reconnue pour son leadership, son dynamisme et sa créativité.

Vous êtes prié(e)s de soumettre votre curriculum vitae au plus tard le 14 février 1992, sous pli confidentiel, à l'attention de Carole Le-roux, à l'adresse suivante:

Spencer Stuart

CONSEILLERS DE DIRECTION

1981, av. McGill College

Bureau 1430

Montréal (Québec)

H3A 2Y1

Télécopieur: (514) 288-4626

La Société Radio-Canada se conforme à la loi sur l'équité en matière d'emploi.

UQAM

*Le savoir universitaire,
une valeur sûre!*

Professeur-e régulier-ère

Département de sociologie

Sommaire de la fonction

- Enseignement aux trois cycles, notamment de cours en animation culturelle et intervention sociale
- Recherche
- Service à la communauté

Exigences

- Doctorat en sociologie ou dans une discipline connexe
- Connaissance des pratiques et politiques culturelles et sociales québécoises
- Expérience en animation culturelle et sociale
- Expérience de recherche universitaire en matière de pratique culturelle et sociale

Date d'entrée en fonction : 1^{er} juin 1992

Traitement : selon la convention collective SPUQ-UQAM

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi, et conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens-ne-s canadiens-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 7 février 1992 à M. Dorval Brunelle, directeur, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8



Université du Québec à Montréal

ÉDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES REPRÉSENTANTS(ES)

Nous cherchons représentants(es) pour faire la promotion de nos manuels scolaires dans les commissions scolaires et écoles du Québec et dans les conseils scolaires et écoles de l'Ontario.

Exigences: • bilingue • posséder automobile • libre de voyager régulièrement • grande disponibilité • beaucoup d'initiative • pouvoir travailler d'une façon autonome.

Envoyer votre curriculum vitae à:

Dossier # 1510
Le Devoir
Succ. Place d'Armes
C.P.. 6033
Montréal, Québec
H2Y 3S6

*Les postes sont
offerts également
aux hommes et aux
femmes*

CHERCHONS TRADUCTEUR

de préférence un professeur d'histoire de niveau collégial pour traduire en français un ouvrage intitulé "Western Civilization".

Envoyez votre curriculum vitae à:

DOSSIER 1512
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6



Université
de Montréal

Professeur ou professeure en histoire

Le Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur ou une professeure à plein temps en histoire du Japon. Ce professeur œuvrera également au Centre d'études de l'Asie de l'Est.

Fonctions

Enseignement de l'histoire intellectuelle, sociale ou économique du Japon; recherche; encadrement des étudiants.

Exigences

Ph.D. ou l'équivalent en histoire avec spécialisation sur le Japon; expérience d'enseignement; publications attestant l'intérêt pour la recherche; maîtrise de la langue française.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1^{er} septembre 1992.

Les personnes intéressées doivent acheminer leur curriculum vitae, des exemplaires de leurs publications et trois lettres de recommandation avant le 31 mai 1992 à :

M. John A. Dickinson, directeur
Département d'histoire
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec), H3C 3J8
Télécopieur : (514) 343-2483

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Libre comme l'air
Association Pulmonaire du Québec

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-043587-919
COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINTE
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE
Partie demanderesse
c.
STÉPHANUS ZALA

Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à STÉPHANUS ZALA, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100, dans la trentième (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de STÉPHANUS ZALA.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 janvier 1992
MARIE-HELENE BÉLISSE, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-04-000051-920
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LISE COURCHESNE,
Partie demanderesse
c.
RICHARD DUPERRON

Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RICHARD DUPERRON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 Boul. Jacques Cartier est, salle 1.17, dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans le Devoir.
Une copie de la requête pour garde a été remise au greffe à l'intention de RICHARD DUPERRON.
Lieu: LONGUEUIL
Date: 22 janvier 1992
MAURICE JR. TOURANGEAU
Protonotaire adjoint.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **DANIEL DESROSIERS**, dépanneur, domicilié au 3305, Des Ormes, Ste-Madeleine, Québec, J0H 1S0 et ayant fait affaires sous le raison sociale de «Dépanneur St-Charles Enr.» au 478, St-Charles sur Richelieu, Québec J0H 2G0.

FAILLI
Avis est par les présentes donné que **DANIEL DESROSIERS** a déposé une cession le 15 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 1992 à 9h30, au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la Province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, ce 23ième jour de janvier 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a.
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant O., Bur. 2001
St-Hyacinthe, Qué. J2S 8B9
Tél. (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-12-008558-929
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LOLA ISABEL CASTRO,
Partie requérante
vs
GREGORIO LUIS PEDROSO,
Partie intimé

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GREGORIO LUIS PEDROSO, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 Jacques Cartier longueuil dit district, dans la trentième (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie d'un bref de déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de GREGORIO LUIS PEDROSO.
Lieu: LONGUEUIL
Date: 21 janvier 1992
MAURICE JR. TOURANGEAU
Protonotaire adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-201492-977
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DELTA FRAME
Partie demanderesse
c.
JOHN WILBERT MALCOLM

Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à JOHN WILBERT MALCOLM, de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1^{er} et, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JOHN WILBERT MALCOLM.
Lieu: Montréal
Date: 17 janvier 1992
MARIE-HELENE BÉLISSE, P.A.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **ROBERT FORAND**, décorateur automobile, domicilié au 272, rue Brodeur, St-Hyacinthe, Québec, J2S 4H9, ayant fait affaires sous le raison sociale de «Dépanneur St-Charles Enr.» au 478, St-Charles sur Richelieu, Québec J0H 2G0.

FAILLI
Avis est par les présentes donné que **ROBERT FORAND** a déposé une cession le 15 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 1992 à 9h00, au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la Province de Québec.
DATE DE ST-HYACINTHE, ce 23ième jour de janvier 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
LOUIS LANGEVIN, c.a.
Responsable de l'actif
1050, boul. Casavant O., Bur. 2001
St-Hyacinthe, Qué. J2S 8B9
Tél. (514) 774-4300
(Mtl) 467-6092

AVIS est par les présentes donné que **THUY HUE TRAN**, Couturière, domiciliée au 6650, Darington app. 309, cité est district de Montréal, province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de **STÉPHANIE TRAN**.
MY TRAM DUONG
Procureur de la requérante.

MESSAGERIES CLARKE INC.
AVIS est, par les présentes, donné que **MESSAGERIES CLARKE INC.**, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera, à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
DATE ce 14e jour de janvier 1992.
Les procureurs,
OGILVY RENAULT.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-00474-922
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MARE-PAULE OUMET,
Partie demanderesse
c.
EMMANUEL ELEMMENT,
Partie défenderesse &
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC & AIS,

ASSIGNATION
ORDRE est donné à EMMANUEL ELEMMENT, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100, dans la trentième (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la procédure en demande de déchéance parentale et de changement de nom des enfants des parties a été remise au greffe à l'intention de M. EMMANUEL ELEMMENT.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 JANVIER 1992
MARIE-HELENE BÉLISSE
Protonotaire adjoint.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
Dans l'affaire de la faillite de: **BOUTIQUE FRANCE DEL INC.**, corps politique légalement constitué, faisant affaires au 2175, rue Crescent, Montréal, Québec, H3G 2C1.

FAILLI
Avis est par les présentes donné que **BOUTIQUE FRANCE DEL INC.**, a déposé une cession le 14 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 1992 à 10 h 00, au bureau du syndic, 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1900, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE MONTRÉAL, ce 21ième jour de janvier 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic
ROLAND CHRÉTIEN
Responsable de l'actif
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900
Montréal, Québec, H3B 4L8
Tél. (514) 879-1385

LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.
AVIS est, par les présentes, donné que **LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.**, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera, à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
DATE ce 14e jour de janvier 1992.
Les procureurs,
OGILVY RENAULT.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-000101-924
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MARE-PAULE OUMET,
Partie demanderesse
c.
EMMANUEL ELEMMENT,
Partie défenderesse &
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC & AIS,

ASSIGNATION
ORDRE est donné à EMMANUEL ELEMMENT, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100, dans la trentième (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la procédure en demande de déchéance parentale et de changement de nom des enfants des parties a été remise au greffe à l'intention de M. EMMANUEL ELEMMENT.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 JANVIER 1992
MARIE-HELENE BÉLISSE
Protonotaire adjoint.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
140817 CANADA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la Ville et District de Longueuil, Province de Québec, au 3691, Chemin Chambly, J4L 1N9 sous le Nom et Raison Sociale de RESTAURANT LES FOLIES.
COMPAGNIE DÉBITRICE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que 140817 CANADA INC., a déposé une cession le 15 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ième jour de janvier 1992, à 10:00 heures de l'avant-midi au Complexe Guy Favreau, 200 René Lévesque O., Niveau 00, Tour O, Chambre 07, Montréal, Qué.

DATE À WESTMOUNT, QUÉBEC, CE 31ÈME JOUR DE JANVIER 1992.
H & M DIAMOND ET ASSOCIÉS INC.
L'Office de: H. & M. Diamond et Associés Inc.
345 ave. Victoria
Bureau 400
Westmount, Qué.
H3Z 2N2
Téléphone: (514) 483-2303

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **TRI-NECAL INC.**, société commerciale légalement constituée ayant son siège social au 239, du Dauphiné, St-Lambert (Québec) J4S 1N4 et sa place d'affaires au 3155, Halperin, Ville St-Laurent (Québec) H4S 1P5.

FAILLI
AVIS est par les présentes donné que **TRI-NECAL INC.** a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ième jour de janvier 1992, à 10:00 heures de l'avant-midi au Complexe Guy Favreau, 200 René Lévesque O., Niveau 00, Tour O, Chambre 07, Montréal, Qué.
DATE DE GREENFIELD PARK, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

Marchand Daoust inc.
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **ALAIN JANVIER et CLAUDIA VIENS**
17 de la Sarcelle
St-Basile (Québec) J3N 1L1
AVIS est par les présentes donné que les susdits débiteurs ont fait cession de leurs biens le 17 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 février 1992 à 9h45 au bureau du syndic.
Montréal, ce 23 janvier 1992
Marchand, Daoust Inc., Syndic
354, Notre-Dame ouest Bur. 200
Montréal, (Québec) H2Y 1T9
Tél.: (514) 845-7143/1-800-363-3947

Marchand Daoust inc.
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **ANDRÉ AYOTTE, comptable et DANIELLE (LEBLANC) AYOTTE**, directrice du crédit, domiciliés au 122, rue Poitras Varennes (Québec) J0L 2P0.
AVIS est donné que **ANDRÉ AYOTTE et DANIELLE (LEBLANC) AYOTTE** ont fait cession de leurs biens le 17 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 février 1992 à 16h30, au bureau du syndic, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque O., bureau 300, Montréal (Qué.)
DATE DE MONTRÉAL, ce 23e jour de janvier 1992.
CLAUDE LUSSIER, c.a.
Syndic

LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS
625, René-Lévesque O., bureau 300
Montréal (Québec) H3B 1R2
Tél.: 878-4545

DEMANDE DE SOUMISSIONS
FALCON MOTEL INC.
CLAUDE MOQUIN, C.A., syndic à la faillite de **Falcon Motel Inc.** sollicite des offres portant sur une propriété (Motel) sise au 6225, boul. Taschereau, Brossard, comprenant 28 unités, lesquelles offres devront être soumises aux bureaux du syndic, au plus tard le mercredi 29 janvier 1992 à 11h30.

Pour obtenir des détails sur la propriété, les conditions de vente ainsi qu'un rendez-vous pour l'inspection, veuillez communiquer avec Madame Louise Tellier au 466-8585.
L'ouverture des soumissions se fera en présence des inspecteurs nommés par les créanciers ainsi que des soumissionnaires.
Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

RÉMILLARD MOQUIN
SYNDICS DE FAILLITE
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **TRI-NECAL INC.**, société commerciale légalement constituée ayant son siège social au 239, du Dauphiné, St-Lambert (Québec) J4S 1N4 et sa place d'affaires au 3155, Halperin, Ville St-Laurent (Québec) H4S 1P5.

FAILLI
AVIS est par les présentes donné que **TRI-NECAL INC.** a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ième jour de janvier 1992, à 10:00 heures de l'avant-midi au Complexe Guy Favreau, 200 René Lévesque O., Niveau 00, Tour O, Chambre 07, Montréal, Qué.
DATE DE GREENFIELD PARK, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

RÉMILLARD MOQUIN
SYNDICS DE FAILLITE
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

Avis selon l'article 157(1) du Code Civil
AVIS est par les présentes donné que **Strong Equipment Corporation**, par contrat daté du 31 décembre 1991, a vendu, cédé et transféré tous ses comptes, dettes, réclamations et autres droits, en faveur de la Banque de Montréal et que ce contrat a été enregistré aux bureaux d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly, Abitibi, Saguenay, Chicoutimi, Lévis et Laval sous les numéros 897137, 497080, 166528, 535661, 363939 et 787324.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **ANDRÉ AYOTTE, comptable et DANIELLE (LEBLANC) AYOTTE**, directrice du crédit, domiciliés au 122, rue Poitras Varennes (Québec) J0L 2P0.
AVIS est donné que **ANDRÉ AYOTTE et DANIELLE (LEBLANC) AYOTTE** ont fait cession de leurs biens le 17 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 février 1992 à 16h30, au bureau du syndic, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque O., bureau 300, Montréal (Qué.)
DATE DE MONTRÉAL, ce 23e jour de janvier 1992.
CLAUDE LUSSIER, c.a.
Syndic

LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS
625, René-Lévesque O., bureau 300
Montréal (Québec) H3B 1R2
Tél.: 878-4545

DEMANDE DE SOUMISSIONS
FALCON MOTEL INC.
CLAUDE MOQUIN, C.A., syndic à la faillite de **Falcon Motel Inc.** sollicite des offres portant sur une propriété (Motel) sise au 6225, boul. Taschereau, Brossard, comprenant 28 unités, lesquelles offres devront être soumises aux bureaux du syndic, au plus tard le mercredi 29 janvier 1992 à 11h30.

Pour obtenir des détails sur la propriété, les conditions de vente ainsi qu'un rendez-vous pour l'inspection, veuillez communiquer avec Madame Louise Tellier au 466-8585.
L'ouverture des soumissions se fera en présence des inspecteurs nommés par les créanciers ainsi que des soumissionnaires.
Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

RÉMILLARD MOQUIN
SYNDICS DE FAILLITE
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **TRI-NECAL INC.**, société commerciale légalement constituée ayant son siège social au 239, du Dauphiné, St-Lambert (Québec) J4S 1N4 et sa place d'affaires au 3155, Halperin, Ville St-Laurent (Québec) H4S 1P5.

FAILLI
AVIS est par les présentes donné que **TRI-NECAL INC.** a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ième jour de janvier 1992, à 10:00 heures de l'avant-midi au Complexe Guy Favreau, 200 René Lévesque O., Niveau 00, Tour O, Chambre 07, Montréal, Qué.
DATE DE GREENFIELD PARK, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

RÉMILLARD MOQUIN
SYNDICS DE FAILLITE
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
Prenez avis que la compagnie 2527-1438 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 16 janvier 1992.
Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE GERVAIS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **JULES CORNELLIER et ANDRÉE (LAROSÉE) CORNELLIER**
4216 Ste-Rose
Laval, Québec
H7R 1X3
FAILLIS
Avis est par les présentes donné que **JULES & ANDRÉE (LAROSÉE) CORNELLIER** ont fait cession de leurs biens le 14 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 janvier 1992 à 10:30 a.m. au bureau du Syndic, 401 Est, boul. St-Joseph, Montréal, Québec.

Date de Montréal, le 15 janvier 1992
J. GUY ST-GEORGES, SYNDIC
Bureau de: ST-GEORGES, HÉBERT INC.
401, boul. St-Joseph est,
Montréal, Qué.
H2J 1J6
Tél.: (514) 844-1044

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
Prenez avis que la compagnie 2527-1448 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 16 janvier 1992.
Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE GERVAIS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **PIERRE HÉROUX**, agent immobilier, demeurant et résidant au 140, boul. Marie-Victorin, Candiac (Québec) J5R 1C6.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **PIERRE HÉROUX**, a fait une cession le 15ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5ième jour de février 1992, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS est par les présentes donné que **MY HANH HUYNH**, homme d'affaires, domicilié au 17224, Brunet, à la ville de Kirkland, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de **DAVID QUI HUNG HUYNH**.
Montréal, ce 22 janvier 1992.
MY TRAM DUONG
Procureur du requérant.

COMMUNICATIONS LOGICO INC., société commerciale canadienne légalement constituée, ayant fait affaires au 1525, boul. Perrot, Ile Perrot (Québec) J7V 7P2.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **COMMUNICATIONS LOGICO INC.**, a fait une cession le 20ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7ième jour de février 1992 à 10h00, au bureau du syndic.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **COMMUNICATIONS LOGICO INC.**, société commerciale canadienne légalement constituée, ayant fait affaires au 1525, boul. Perrot, Ile Perrot (Québec) J7V 7P2.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **COMMUNICATIONS LOGICO INC.**, a fait une cession le 20ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7ième jour de février 1992 à 10h00, au bureau du syndic.

Date de Greenfield Park, ce 25ième jour de janvier 1992.
CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic
RÉMILLARD, MOQUIN
Syndics de Faillite
899, boul. Taschereau,
Bureau 270
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
Tél.: (514) 466-8585

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: **COMMUNICATIONS LOGICO INC.**, société commerciale canadienne légalement constituée, ayant fait affaires au 1525, boul. Perrot, Ile Perrot (Québec) J7V 7P2.
FAILLI
Avis est par les présentes donné que **COMMUNICATIONS LOGICO INC.**, a fait une cession le 20ième jour de janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le sous-développement musical au Québec

Partout, de nouveaux programmes mais la qualité fout le camp et les débouchés se font rares

Paul Cadrin

Professeur agrégé
à l'École de musique
de l'Université Laval

LES JOURNAUX annonçaient récemment l'ouverture d'un département de musique à l'Université de Sherbrooke. En même temps, une option musique au cégep Notre-Dame-De-Foy prend son envol. On n'avait pas connu un tel accroissement du nombre d'institutions de formation professionnelle en musique depuis les années 70, époque où l'explosion de la population étudiante, coïncidant avec la réforme des structures de l'éducation, entraînait l'ouverture des cégeps et la fondation de l'Université du Québec.

Pourtant, il y a trois ans à peine, les journaux faisaient état de projets de « restructuration » du réseau des

Per capita, le Québec a plus d'institutions post-secondaires d'enseignement de la musique... que l'Allemagne.

conservatoires. Tout le monde avait parfaitement compris qu'on envisageait au moins la fermeture de certains postes, sinon carrément celle de certaines composantes chance-lantes.

Une clientèle
déclinante

On peut se demander qu'est-ce qui a tant changé au Québec pour que les instances supérieures des cégeps et le Conseil des universités autorisent maintenant l'ouverture de nouveaux programmes en musique. En dépit de la récession, la vie musicale québécoise traverserait-elle une période de croissance absolument remarquable ? Prévoit-on une multiplication imminente des emplois dans ce domaine ?

Évidemment, la réponse à ces deux questions ne peut être que négative, car la situation actuelle est à l'opposé de celle que nous avons connue il y a 20 ans : loin de croître, la clientèle étudiante des « options musique » déjà établies, tant celles des cégeps que des universités, stagne depuis plusieurs années. Dans plusieurs institutions, on parle de crise de recrutement. Certaines « options musique » ont été fermées, d'autres sont sérieusement restreintes dans leurs activités, la clientèle ne justifiant plus les sommes considérables requises pour les maintenir.

À plus long terme, l'essor des techniques électro-acoustiques de production sonore rend désuet un nombre croissant d'emplois dans le domaine de la musique commerciale. L'ambition de faire carrière comme musicien de studio tient dorénavant de l'utopie. Les perspectives dans le monde de l'éducation sont à peine moins sombres.

Québec ne donne
pas le ton juste

Avant même l'apparition de ces nouveaux programmes, le Québec comptait sept départements universitaires, sept conservatoires et 12 cégeps offrant une formation post-secondaire en musique. Au total 26 institutions, soit une proportion d'environ une institution pour 230 000 habitants.

Il est instructif de comparer ces données avec celles de l'Allemagne. La réputation de ce pays n'est plus à faire auprès des mélomanes : la moindre ville ne saurait se passer de son orchestre symphonique, sinon même de sa maison d'opéra permanente, sans parler des nombreuses autres institutions, chorales et sociétés de toutes sortes.

Pour alimenter une vie musicale dont l'intensité éclipsait facilement tout ce qui se fait au Québec, ce pays compte sur 103 institutions post-secondaires d'enseignement... soit environ une par groupe de 580 000 habitants. Compte tenu de sa population, le Québec détenait donc déjà le double honneur de posséder deux fois plus de maisons d'enseignement que l'Allemagne. Voilà qu'on en ajoute deux autres, et cela au moment même où la récession entraîne de douloureuses compressions budgétaires dans les écoles déjà établies !

Comme beaucoup d'autres pays dont la vie musicale est exemplaire, l'Allemagne a compris depuis longtemps qu'il fallait faire une distinction nette entre la formation musicale destinée aux amateurs, fussent-ils très sérieux, et celle que doit offrir une école professionnelle.

Les facultés et départements de musique n'étant pas des centres de loisirs, ils doivent satisfaire à un certain nombre d'exigences pour remplir leur mission, exigences qui ont des répercussions immédiates sur la taille de l'institution. Pour être en



PHOTO JACQUES NADEAU

mesure d'offrir des programmes suffisamment complets et diversifiés, elles doivent atteindre une taille minimale qui justifie, entre autres choses, l'ouverture de postes de professeurs à plein temps offerts à des musiciens de haut calibre.

Les écoles qui n'atteignent pas un certain seuil de population étudiante se doivent d'être moins exigeantes, tant dans le choix des étudiants que dans celui des professeurs. Au chapitre tout à fait vital de l'enseignement instrumental, elles doivent compter à peu près exclusivement sur des chargés de cours engagés à la leçon. Il leur est alors particulièrement difficile d'assurer la qualité et la continuité de la formation, les étudiants se voyant parfois forcés de changer de professeur à chaque année au gré des migrations de ces travailleurs occasionnels de la musique.

Si une telle situation est déplorable dans les grands centres, où l'on trouve assez facilement des instrumentistes qualifiés, elle devient catastrophique dans les régions périphériques. L'époque où les écoles éloignées pouvaient faire venir des musiciens des grandes villes pour donner quelques heures de leçons à chaque semaine est à peu près complètement révolue. Dorénavant, il

faut confier cet enseignement à des gens dont le principal mérite est d'habiter dans la région, ou bien se résigner à restreindre le choix d'instruments dont on offre l'enseignement.

Québec favorise le sous-développement

Une institution de taille trop modeste doit sacrifier des aspects importants de la formation de ses étudiants. À titre d'exemple, un département de musique qui ne compte que 50 étudiants dont 25 pianistes et 12 chanteurs (un profil de clientèle tout à fait plausible), ne pourra jamais offrir une formation orchestrale digne de ce nom. On arrivera peut-être à y constituer un orchestre d'amateurs en ouvrant les portes de l'ensemble aux mélomanes de la région, mais comme ces musiciens numériques ne se préparent pas à une carrière en musique, il ne sera jamais possible de faire de cette activité une véritable classe d'orchestre.

Ce qui est vrai de l'orchestre l'est également de tous les autres secteurs d'une école supérieure de musique : musique de chambre, opéra, jazz band, électro-acoustique, infor-

matique, etc. Tous ces domaines exigent de lourds investissements, en personnel comme en équipement, que seules les plus grandes institutions peuvent espérer rentabiliser.

À l'heure actuelle, au Québec, seulement une petite poignée des 27 institutions énumérées plus haut occupe des locaux adéquatement conçus pour répondre aux exigences de leur art en terme d'insonorisation, de qualités acoustiques, etc. Depuis trop longtemps déjà, nous favorisons chez nous le saupoudrage, qui n'est qu'un autre nom du sous-développement.

Des arguments qui sonnent faux

En installant une école professionnelle dans une région, on espère y retenir les étudiants qui, à l'heure actuelle, doivent s'expatrier. Cet argument révèle une bien piètre connaissance du milieu musical. Il est absolument certain que les étudiants vraiment doués et motivés continueront, comme ils l'ont toujours fait, d'aller chercher la formation qui leur convient là où elle se trouve, c'est-à-dire dans les grands centres.

On nous objectera peut-être que

certaines des grandes universités américaines, comme l'Université du Michigan, sont situées en-dehors des grands centres, mais il ne faut pas oublier que la taille (et la vie culturelle !) de ces villes universitaires dépasse largement celle de nos capitales régionales (Ann Arbor fait plus de 108 000 habitants) et que les départements de musique qui s'y trouvent pourraient absorber la majeure partie de la population étudiante du Québec dans le domaine (1100 étudiants en musique à cette université).

Nos petites institutions régionales sont inévitablement condamnées à admettre tous ceux qui se présentent. Ce sont, trop souvent, soit ceux qui ont été refusés dans les grandes écoles, soit ceux qui n'ont ni la préparation suffisante ni la motivation pour affronter le climat hautement compétitif du monde de la musique. Si ces petites écoles n'étaient pas tant en mal d'étudiants, elles inviteraient honnêtement ces malheureux à se réorienter ou à retourner se donner une meilleure préparation.

Former des virtuoses de la complainte

L'incohérence des politiques dont il est question ici aura des répercussions certaines sur l'avenir des jeunes. Beaucoup d'entre eux se demandent déjà avec raison quels sont les

On devrait honnêtement inviter un grand nombre d'aspirants-musiciens à se réorienter ou à retourner se donner une meilleure préparation.

débouchés qu'une carrière musicale peut offrir. La réponse à cette question est fort simple : les musiciens qui ont acquis une solide formation éprouvent rarement de la difficulté à se placer. Dans notre société, la musique n'est pas une denrée considérée comme essentielle.

Ceux qui réussissent sont ceux qui savent se rendre essentiels, c'est-à-dire ceux qui se démarquent par leur compétence, que ce soit en interprétation, en composition, dans l'enseignement ou la musicologie. Ce n'est pas dans des écoles sous-équipées, isolées des grands courants et dont le personnel enseignant est constitué à peu près exclusivement de chargés de cours itinérants, que nos jeunes trouveront la formation adéquate pour faire face à ces défis incontournables.

L'urgence d'une politique concertante

La formation professionnelle en musique relève, à peu près à parts égales, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, d'une part, et du ministère des Affaires culturelles, d'autre part, le premier chapeautant les cégeps et universités ; le second, les conservatoires.

Il est urgent que ces deux ministères se concertent pour établir des politiques précises en matière de musique, politiques qui tiennent compte d'abord et avant tout des exigences de la profession, et non des réseaux d'influence locaux. Qu'on consolide celles parmi les institutions existantes qui répondent adéquatement aux normes de l'enseignement post-secondaire et qui sont en mesure d'offrir une véritable formation professionnelle, et qu'on voie sans tarder à supprimer les programmes rachitiques.

Le Salon des refusés

Le concours de la Chanson du 350e anniversaire, une triste farce

Hervé Brousseau

L'auteur-compositeur-interprète présente le texte qui suit comme « lettre d'accompagnement à l'occasion du Salon des refusés de la Chanson de Montréal », à la suite du rejet en bloc de toutes les chansons soumises au « Concours du 350e ».

À CE QU'IL est dorénavant convenu d'appeler La Grande Farce du concours de la chanson du 350e anniversaire de Montréal, moi, Brousseau, Hervé, majeur et vacciné, père de famille, résident de cette ville, et sous le pseudonyme de Jean-Baptiste Beau-Fouette, j'ai soumis ma « toune ».

J'ai participé, puisque comme disait Quelqu'un, l'important n'est pas de gagner. Si ce n'est pas moi, ce sera un autre. Ou une autre. Et bravo pour elle. Et bravo pour lui. Et vive la démocratie de nos villes et de nos villages !

Mais voilà ! À l'encontre de ses propres règles, par le chemin d'une brochette de confortables juges à la conscience élastique, et de par la voix de son Grand Chef, Monsieur Luc Plamondon, noble justicier devant l'Éternel du droit des auteurs bafoués, la « Corporation » (pour reprendre le bel anglicisme officiel) qui préside à ce simulacre de compétition, a rejeté d'un bloc les 269 chansons inscrites au concours.

Incrovable ! Désespérant ! Comme si chacun des quelque 500 professionnels de la chanson qui ont cru encore une fois à l'honnêteté de nos décideurs locaux, étaient des perdants chroniques ; ou, comme pourrait le dire Monsieur Plamondon paraphrasant Lord Durham, des *losers* indignes de courir à ses côtés, des ratés incapables à produire « des mots qui sonnent ».

En effet, lors de sa proclamation du Jugement Dernier, Monsieur Plamondon a déclaré sans rire que, si c'était à refaire, il aurait peut-être,

lui, tenté sa chance pour les 10 000 beaux dollars offerts en prime. Trop, c'est trop. Rire impuissant du



Hervé Brousseau

monde ordinaire, ça fera.

Tenant compte de ces propos insensés pour ne pas dire délirants, en ce début d'anniversaire misérable, moi Brousseau, Hervé, dont le nom, je crois, rappelle encore quelques bons souvenirs à toute une couche de nos populations laborieuses, je soumetts ma « toune » à la grande oreille bienveillante du monde ordinaire. Je la dédie à tous les damnés de notre pauvre Terre, à tous les bafoués des Salons des refusés de cette ville. De cette triste ville où tout ce qui brille, vu de la nouvelle fenêtre de notre maire, est de moins en moins doré.

Cette chanson, je souhaite qu'elle fasse danser les Montréalais, entre deux grimaces décochées à l'endroit de nos élites qui prennent et le peuple et ses artistes pour le faire-valoir ou, comme dirait Monsieur Plamondon, pour les *straightmen* de l'incompétence, de l'incurie et de l'inconséquence de nos *establishments*.

Et vive Montréal !

Désenchantement à la brésilienne

André Corten

Auteur de l'ouvrage
Les peuples de Dieu et la forêt, paru chez VLB-L'Harmattan, l'auteur rentre d'un voyage d'études au Brésil.

VOILÀ donc Montréal jumelé à Rio de Janeiro. La coopération est notamment prévue dans le domaine de l'environnement. Avec à-propos, Rio sera cette année le phare de l'écologie mondiale, grâce à la tenue en juin de la deuxième Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.

Pourtant si ce n'était de Rio-92, le Brésil tomberait dans l'oubli. Comme si les « Nouveaux pays industriels » étaient usés dans leur modernisation. Usés, gaspillés, dévastés. Dévastation de l'Amazonie promue au rang de « patrimoine de l'humanité ». On s'en préoccupe plus que des cent millions de Brésiliens voués, grâce au « progrès », à la misère matérielle et culturelle.

Marasme économique
et asthénie civile

Ayant accédé durant les années 70 au peloton des grandes puissances industrielles, le Brésil glisse dans le ma-

rasme économique et l'asthénie civile. Le gouvernement s'emploie certes, à l'occasion de cette rencontre mondiale sur la « qualité de la vie », à présenter l'image d'un pays à la pointe de la modernité et ayant par ailleurs le droit d'user, pour son développement, de ses immenses ressources naturelles.

D'un côté, le malconfort généralisé des services publics et privés les plus quotidiens, accepté passivement par la population, et la résignation à la misère contournée par la « criminalité ». De l'autre, la peur des « classes dangereuses » justifiant la violence policière allant jusqu'à l'assassinat de enfants des rues et la campagne d'opinion pour la réintroduction de la peine de mort.

Voilà ce que verront les dizaines de milliers de participants à cette rencontre des chefs d'États de la planète et à la rencontre parallèle supposée plus militante des ONG écologistes. Ils essaieront de l'oublier en se réfugiant dans les périphéries urbaines spécialement nettoyées à leur intention. Ils parleront de qualité de la vie.

Depuis près de vingt ans, les théologiens de la libération, une nouvelle fois critiqués lors du dernier voyage du pape au Brésil, avaient mis en cause le paradigme des Lumières pour l'Amérique latine. Au nom de la Raison, le progrès de l'Occident se fait

aux dépens de celle-ci, disaient-ils. Mais au Brésil en ces temps-là, c'était le « miracle économique ». Le PNB avait doublé ; on croyait dans la modernisation.

Depuis la crise mondiale de 1981, le Brésil stagne. Les années 80 ont néanmoins été chargées d'une telle espérance de transformation politique qu'on pouvait encore croire à la modernité. On croyait même pouvoir faire mieux. Non pas en termes de performances quantitatives, mais en termes de qualité de la vie au sens fort de l'expression : la constitution d'une société de citoyens libres mis dans des conditions pour participer à la vie publique et à la maîtrise de leur destin.

Une « nouvelle gauche » participative

Une « nouvelle gauche » était apparue, débordant rapidement les velléités démocratiques de la « nouvelle république ». Inspirée par les vertus de la « participation » vécue durant la période militaire dans les catacombes des communautés ecclésiastiques de base, cette gauche était parvenue sinon à se dépoiler de sa langue de bois, du moins à donner une dignité à ceux qui se « conscientisaient ».

De « nouveaux » mouvements sociaux se formaient dans les campa-

gnes comme dans les villes souvent impulsés par des membres de ces communautés. L'espoir était né dans des couches plus larges de partager les fruits du « miracle économique ». Les mouvements sociaux s'étoffaient et devenaient une force réelle. Le Parti des travailleurs (PT) prétendait les représenter.

Sympathisants à l'inspiration de ce dernier, mais sceptiques sur son efficacité à les défendre, les plus pauvres continuaient à voter pour leurs partis traditionnels. Or, au second tour des élections présidentielles de 1989, les deux candidats en lice ne sont pas issus de ces partis.

C'est le cas de Lula, un ouvrier métallurgiste, candidat du PT. L'espace de quelques semaines, un millénarisme immédiatiste s'empara des oubliés de la modernisation. Lula obtint 46 % des suffrages. Résultat inespéré, mais les laissés-pour-compte qui ont voté pour lui n'ont que faire de cette performance politique.

Le président Collor inaugure son mandat par un plan d'austérité visant à juguler l'inflation. En gelant tous les avoirs bancaires, il semble s'attaquer aux riches. Des centaines de milliers de fonctionnaires sont menacés de licenciement, les travailleurs du secteur moderne sont mis au chômage par la récession — chute de 4 % du

PNB en 1990, stagnation en 1991. Malgré tout, l'inflation reprend de plus belle : plus de 1000 % depuis le début du plan.

Le salut dans la fuite

La moitié de la population vit sous le seuil de la pauvreté, les couches moyennes se paupérisent et ne voient plus leur salut que dans la fuite à l'étranger, suivant ainsi le chemin des capitaux. Les Brésiliens attribuent cela au désintérêt des pays du Nord ne regardant plus désormais que vers l'Europe de l'Est. On assisterait à un recentrement de l'Occident, largissant l'Amérique latine abandonnée au trafic de la drogue, le Brésil y étant récemment entré.

Plus grave : l'asthénie de la société civile, si vivante au cours des vingt dernières années. Aujourd'hui, les mouvements populaires sont en reflux. Les masses n'espèrent plus d'amélioration matérielle. Les militants s'interrogent. Le PT a tenu son premier congrès en novembre : sans enthousiasme. Leonardo Boff, chef de file des théologiens de la libération, a accepté le silence d'un an intimé par Rome.

Dans les années 60, devant le blocage de la voie capitaliste, on avait la perspective du socialisme. Ajour-

d'hui, que penser ? Au Brésil, la crise du socialisme n'est pas seulement un grand désarroi intellectuels. Au-delà, dans cette société profondément catholique, c'est l'option préférentielle pour les pauvres, promue par l'Église progressiste qui prête à méditation. En fait, même l'Église, particulièrement puissante et militante au Brésil, n'a jamais atteint les plus pauvres, c'est-à-dire en fait la moitié de la population.

Dans ces conditions, on pourrait penser que les laissés-pour-compte regardent avec nostalgie le passé militaire. Les sondages ne le démontrent pas. Mais le désintérêt pour la chose publique est confirmé par des taux d'abstention et de votes nuls très élevés. Pourquoi s'y intéresseraient-ils ?

Alors, on accepte le fascisme ordinaire d'une vie sans qualités. Sans même que cette vie soit considérée comme un droit.

Un Brésil, sans qualités. Au-delà du décrochage économique, l'écrasement culturel, sans attente de l'avenir, sans traces du passé. Pour les plus pauvres, il ne reste plus qu'à exercer la révolte. La révolte de petits truands s'exerçant sur l'homme de masse. Et l'insidieux sabotage de la machine. La révolte sans qualité ou l'acceptation d'une société sans pacte social.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes, à l'information générale : Jean Charlier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Souris, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay ; à l'information économique : Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Charital Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline

Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zilda, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salses.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement au 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue du Saint-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.